

REPUBLIQUE DU CONGO

**SCHEMA DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL
ACTUALISE**

VOLUME I - POLITIQUES ET STRATEGIES GENERALES

VERSION VALIDEE

- Projet FAO TCP/PRC/4453 D'Appui à la préparation du Schéma Directeur
- Projet PNUD PRC/98/001/A/01/31 D'Appui à l'actualisation du Schéma Directeur
Brazzaville - Septembre 2001

SCHEMA DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL ACTUALISE PAR :

Coordinateur : **Michel MOMBOULI**, Ingénieur Agro-Zootechnicien en Chef,
Coordinateur National de la Cellule de suivi de la mise en oeuvre du
Schéma Directeur du Développement Rural, Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage - Brazzaville;

Consultants : **1) Pascal MOUMBA**, Ingénieur Agro-Economiste en Chef,
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage - Brazzaville ;

2) Jean MOUKOUBA, Agro-Economiste, Ministère de
l'Agriculture et de l'Elevage - Brazzaville ;

3) Docteur Valentin OKOMBO-NGASSAKI, Vétérinaire
Inspecteur en Chef Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Brazzaville ;

4) Victor BOUETOUKADILAMIO, Ingénieur en Chef des
Eaux et Forêts, Ministère de l'Economie Forestière chargé de la Pêche
et des Ressources Halieutiques - Brazzaville ;

5) Nicodème Jean NGAMOKOBA, Economiste-Planificateur,
Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives
et de la Promotion de la Femme - Brazzaville ;

6) Dieudonné KISSIEKIAOUA, Ingénieur Principal en Chef en
conservation du poisson et produits de la pêche - Ministère de
l'Economie Forestière chargé de la Pêche et des Ressources
Halieutiques - Brazzaville.

- Expert FAO associé au travail :

Monsieur TSHIKALA B. TSHIBAKA, Chef de la Branche FAO,
Assistance en Politique Agricole de la FAO pour la zone Afrique
(Mission du 15 au 20 juillet 1998). Mission du 15 au 22 juin 2000.

- Consultant International FAO :

Monsieur LUPUNGU Q. KAMANDA, Consultant International FAO
(Mission du 16 au 30 novembre 1998).

- Secrétariat :

Mademoiselle BOUEE Catherine, Secrétaire de Direction
Brazzaville.

Le gouvernement de la République du Congo remercie l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de l'assistance technique et financière qu'ils lui ont apportée pour l'actualisation du Schéma Directeur du Développement Rural et pour la préparation du Programme Triennal National d'Action Prioritaire 2000-2002 du secteur rural et du Cadre d'Intervention de sa mise en œuvre.

Il renouvelle ses remerciements à la Banque Mondiale et au Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) qui aux côtés de la FAO et du PNUD lui ont précédemment apporté leur assistance financière lors de la préparation du Schéma Directeur du Développement Rural adopté en 1996.

SCHEMA DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL ACTUALISE

VOLUME I - POLITIQUES ET STRATEGIES GENERALES

RESUME

Comme l'indique si bien son nom, ce volume I du Schéma Directeur définit les politiques et stratégies générales du Gouvernement pour les sous-secteurs composant le secteur rural à savoir, les sous-secteurs : - Agriculture et Elevage ; - Eaux et forêts ; - Pêche et Aquaculture ; - Promotion de la Femme dans le développement rural. Ce document comprend – une déclaration générale de politique de développement rural mettant l'accent sur le cadre géophysique et le contexte socio-économique de la Nation.

Sous le volet « Contexte socio-économique de la Nation », ce document présente d'abord l'état de la situation socio-économique du pays après les conflits armés de 1997 et de 1998 et la place du secteur rural dans l'économie nationale. Pour ce dernier aspect, le document passe en revue pour chaque sous-secteur traité, sa place dans l'économie nationale ; - ses principales caractéristiques ; - ses performances récentes ; - l'impact des guerres civiles de 1997 et 1998 sur lui ; - les principales contraintes à son développement et enfin les potentialités et atouts de sa relance et de son développement – (Page 1 à 32).

Dans une seconde partie principale, ce document donne les grandes orientations stratégiques du Gouvernement en ce qui concerne le rôle de chaque acteur dans les grandes fonctions qui concourent au développement rural, sous-secteur par sous-secteur pour les fonctions telles que la commercialisation des produits agricoles, la recherche, la conservation et la transformation des produits etc. et le financement du secteur rural (Pages 33 – 59).

La troisième et dernière grande partie du document esquisse dans les grandes lignes, les stratégies du Gouvernement sous-secteur par sous-secteur en tenant compte des spécificités de chacun de ces sous-secteurs.

Le document prend fin par une annexe de quatre vingt (80) matrices stratégiques couvrant six thèmes à savoir. Désenclavement – Agriculture et Elevage – Pêche – Forêt – Fonctions d'appui – Thèmes horizontaux, matrices qui sont une suite de tableaux synthétiques établissant pour chaque thème abordé un diagnostic, des commentaires et les solutions.

Michel MOMBOULI

Coordinateur national de la Cellule de suivi
du Schéma Directeur du Développement Rural

PROFIL DU CONGO

CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET HUMAINES

- Superficie : 342.000 km² ;
- Population : 2,8 millions d'habitants (estimation 1999) ;
- Régime politique Régime présidentiel avec un parlement de transition monocaméral ;
- Président : Denis SASSOU-NGUESSO ;
- Taux de croissance démographique : 2,8 % ;
- Densité : 8,2 habitants/km² ;
- Principales villes : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi ;
- Part de la population urbaine : 57 % environ ;
- Subdivision administrative : 10 régions, 83 sous-préfectures et six (6) communes urbaines ;
- Pays frontaliers : République Démocratique du Congo, (RDC), République Centrafricaine (RCA), République du Cameroun, République du Gabon, République Populaire d'Angola (enclave du Cabinda) ;
- Façade maritime : 170 km² ;
- Voies de communication :
 - 2 routes nationales Pointe-Noire-Brazzaville et Brazzaville-Ouesso ;
 - 2 voies ferrées : Chemin de Fer Congo Océan : Pointe-Noire-Brazzaville (512 kms), et ex-voie COMILOG : Mont-Mbelo-Mbinda (285 kms) ;
- 2 fleuves : Congo et Oubangui navigables jusqu'à la République Centrafricaine ;
- Climat : 2 saisons (une saison sèche de 3 mois et une saison des pluies de 9 mois).

ECONOMIE :

- PNB par habitant (1999) : 733,6 \$ US
- Taux de croissance du PIB réel (1999) : - 4 %
- Taux d'inflation à Brazzaville (1999) : 4,1 %
- Répartition du PIB et de la population active par secteur d'activité (1999) :

Secteurs	Primaires	Secondaire	Tertiaire
PIB	8,3 %	59,6 % (dont 89,7 % pour le pétrole)	32,1 %
Population cible	85 %	13 %	29 %

INDICATEURS SOCIAUX :

- Espérance de vie (1999) : 52,8 ans
- Taux de mortalité infantile : 123,8 ‰
- Indice synthétique de fécondité : 6,3 enfants
- Taux de scolarisation : 80,2 %
- Indicateur de développement humain : 0,500.

ACCORDS INTERNATIONAUX :

Le Congo est membre de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque Mondiale (BIRD), de la Banque Africaine de Développement (BAD), de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), de l'ONU, de L'OUA et des ACP.

Source : PIPC 2000 - 2002

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE.....	1- 5
INTRODUCTION.....	6- 7
I - DIAGNOSTIC DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	8-33
I.1. CADRE GEOPHYSIQUE.....	9
I.2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA NATION.....	10
I.2.1 Etat de la situation post-conflit.....	10
I.3. DIAGNOSTIC SECTORIEL ET SOUS-SECTORIEL.....	11
I.3.1 Place du secteur rural dans l'économie nationale.....	11
I.3.2 Sous-secteur Agriculture et Elevage.....	11-19
I.3.2.1 Place de l'Agriculture et de l'Elevage dans l'Economie Nationale.....	11
I.3.2.2 Caractéristiques de l'agriculture congolaise.....	11-12
I.3.2.3 Performances récentes de l'Agriculture et de l'Elevage.....	12-16
I.3.2.4 Impacts des guerres civiles sur le sous-secteur agricole.....	17
I.3.2.5 Principales contraintes au développement du sous-secteur agricole.....	17-18
I.3.2.6 Potentialités de relance et de développement du sous-secteur agricole.....	19
I.3.3. Sous-secteur Eaux et Forêts.....	19-28
I.3.3.1 - Place de l'Economie forestière dans l'économie nationale.....	19
I.3.3.2 - Caractéristiques du sous-secteur des Eaux et Forêts.....	19-24
I.3.3.2.1 Domaine des Institutions et de la Législation Forestière.....	19-20
I.3.3.2.2 Domaine de la gestion forestière.....	21
I.3.3.2.3 Domaine de la forêt et de l'aménagement du territoire.....	21
I.3.3.2.4 Domaine de la Conservation de la Biodiversité.....	22
I.3.3.2.5 Domaine appui à la Conservation et à la Valorisation des écosystèmes.....	22-23
I.3.3.2.6 Domaine de la Planification du Développement Régional.....	23
I.3.3.2.7 De la Privatisation des entreprises forestières.....	24
I.3.3.3 Performances récentes de valorisation des Ressources Forestières et Fauniques.....	24-27
- Potentialités.....	24-25
- Valorisation des Ressources Forestières et Fauniques.....	25-27
I.3.3.4 Incidence des conflits armés sur le sous-secteur.....	27
I.3.3.5 Contraintes au développement du sous-secteur.....	27-28
I.3.3.6 Potentialités de relance de développement du sous-secteur.....	28
1.3.4. Sous-secteur de la Pêche et de l'aquaculture.....	29-32
I.3.4.1 - Place de la pêche dans l'économie nationale.....	29
I.3.4.2 - Caractéristiques et performances récentes du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture.....	29-32
I.3.4.2.1 - Pêche maritime industrielle.....	29
I.3.4.2.2 - Pêche maritime artisanale.....	29-30
I.3.4.2.3 - Pêche continentale.....	30
I.3.4.2.4 - Aquaculture.....	30
I.3.4.3 . Principales contraintes au développement du sous-secteur.....	31
I.3.4.4 . Impact des guerres sur le sous-secteur.....	31
I.3.4.5 . Politique de relance du développement sous-sectoriel.....	32

II -	ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	33-59
II.1.	Rôle de l'Etat.....	33-34
II.2.	Approche filière.....	35
II.3.	Décentralisation.....	35
II.4.	Désenclavement des zones de production.....	35-42
II.5.	Promotion du secteur privé.....	42-45
II.6.	Commercialisation des produits agricoles.....	45
II.7.	Conservation et transformation des produits agricoles.....	46
II.8.	Recherche dans le secteur rural.....	47-48
II.9.	Protection de l'environnement.....	49
II.10.	Vulgarisation agricole.....	50
II.11.	Financement du secteur du développement rural.....	51-54
	- Diagnostic.....	51
	- Nouvelles orientations stratégiques.....	52-54
II.11.1.	Etat.....	52-54
II.11.2.	- Producteurs et opérateurs économiques.....	53-54
II.11.3.	- Institutions financières existantes.....	54
II.11.4.	- Emprunts et dons.....	54
II.12.	Promotion de la Femme dans le secteur rural.....	55-57
II.12.1.	- Diagnostic.....	55
II.12.2.	- Contraintes.....	55-56
II.12.3.	- Atouts.....	56
II.12.4.	- Actions de relance.....	56-57
III -	STRATEGIES SOUS-SECTORIELLES.....	60-64
III.1.	Sous-secteur Agriculture et Elevage.....	59-60
III.1.1.	Intensification des systèmes de production agricoles extensifs paysans.....	59
III.1.2.	Développement de l'agriculture périurbaine.....	59-60
III.1.3.	Introduction des innovations techniques.....	60
III.2.	Sous-secteur Eaux et Forêts.....	61-62
III.3.	Sous-secteur Pêche - Aquaculture.....	62
III.4.	Sous-secteur Promotion de la Femme.....	62
	ANNEXE : MATRICES STRATEGIQUES	65-68

ABREVIATIONS

ADF	Fondation Africaine de Développement
ADPME	Agence de Développement des PME-PMI
API	Aménagement Pilote Intégré
ATC	Agence Transcongolaise de Communication
ASF	Association des Services Financiers
BIDC	Banque Internationale de Développement du Congo
BNDC	Banque Nationale de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAIEM	Complexe Agro-Industriel d'Etat de Mantsoumba
CAIC	Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce
CCAG	Cahier des Clauses Administratives Générales
CCISD	Comité de Concertation Intersectorielle pour la Communication en Développement
CCISN	Comité de Concertation Intersectorielle pour la Nutrition
CCOD	Comité de Coordination des ONG de Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEE	Commission Economique Européenne
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CERAG	Centre d'Etudes et de Recherche Agronomique
CERVE	Centre de Recherche sur les Végétaux
CETA	Collège d'Enseignement Technique Agricole
CFCO	Chemin de Fer Congo Océan
CFD	Caisse Française de Développement
CFE	Centre de Formalités des Entreprises
CMA	Centre des Métiers Agricoles
CNA	Conseil National de l'Agriculture
CNSA	Centre National des Semences Améliorées
CNRF	Centre National de Recherche Forestière
COMILOG	Compagnie des Mines de l'Ogooué
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
COREP	Comité Régional de Pêche du Golfe de Guinée
CRAL	Centre de Recherche Agronomique de Loudima
CRFL	Centre de Recherche Forestier du Littoral
CRC	Crédit Rural du Congo
CRVZ	Centre de Recherche Vétérinaire et Zootechnique
CSSD	Cellule de Suivi du Schéma Directeur
CTFT	Centre Technique Forestier Tropical
CVTA	Centre de Vulgarisation de Techniques Agricoles
DA	Direction de l'Agriculture
DAF	Direction Administrative et Financière
DCO	Direction du Contrôle et de l'Orientation
DE	Direction de l'Elevage
DEA	Direction de l'Enseignement Agricole
DESTP	Direction de l'Enseignement Secondaire, Technique et Professionnel
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGP	Direction Générale des Pêches
DGPRH	Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques
DGR	Direction du Génie Rural
DGRMA	Direction du Génie Rural et du Machinisme Agricole
DGTP	Direction Générale des Travaux Publics
DIGATT	Direction Générale de l'Administration des Transports Terrestres
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
\$ EU	Dollars des Etats-Unis
ECU	European Currency Unit
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts

EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FAH	Fonds d'Aménagement Halieutique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FEDAR	Fonds Européen de Développement pour l'Aménagement Forestier
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FGS	Fonds de Garantie et de Soutien
IDR	Institut de Développement Rural
IRD	Institut de Recherche de Développement
Kcal	kilocalorie
km ²	kilomètre carré
LTA	Lycée Technique Agricole
MAB	Minoteries Aliments de Bétail
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MAEEFP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche
MEFB	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEFP	Ministère de l'Economie et des Finances chargé du Plan
MEFPRH	Ministère de l'Economie Forestière chargé de la Pêche et de Ressources Halieutiques
MEN	Ministère de l'Education Nationale
METP	Ministère de l'Equipeement et des Travaux Publics
MFPRAPF	Ministère de la Fonction Pub. des Réfor. Admin. chargé de la Promotion de la Femme
MTAC	Ministère des Transports et de l'Aviation Civile
MUCODEC	Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
OCC	Office du Café et du Cacao
OCB	Office Congolais du Bois
OCER	Office Congolais de l'Entretien Routier
OCV	Office des Cultures Vivrières
OCT	Office Congolais des Tabacs
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIC	Office International du Café
ONAPEC	Office National de la Pêche Continentale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPVA	Opération Pilote de Vulgarisation Agricole
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
ORSTOM	Organisation de Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer
PACIL	Projet d'Assistance à la Commercialisation et aux Initiatives Locales
PAFN	Programme d'Action Forestier National
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARESO	Programme d'Action et de Relance Economique et Sociale
PAES	Plan d'Action Economique et Social
PA _s	Programme d'Ajustement Structurel
PDR	Projet de Développement Rural
PE	Projet Existant
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PIPC	Programme Intérimaire Post-Confliit
PK45	Point Kilometre 45
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMG	Programme des Mesures Gouvernementales
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNLTRA	Plan National à Long Terme de la Recherche Agronomique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVRA	Programme National de Vulgarisation et de Recherche d'Adaptation
PNT	Plan National des Transports

PPF Fonds de Préparation des Projets (Banque Mondiale)

PRR Programme Régional des Réformes
PV Petite Vitesse
PTAP Programme Triennal National d'Action Prioritaire
REDICA Réseau National d'Information Agricole
RESA Redressement Economique et Sécurité Alimentaire
RGPH 96 Recensement Général de la Population et de l'Habitat année 1996
RN Route Nationale
RNPC Régie Nationale des Palmeraies du Congo
RRC Radio Rurale du Congo
SIBOM Société Industrielle de Bois de Mossendjo
SIDETRA Société Industrielle de Déroulage et de Transformation du Bois
SNR Service National de Reboisement
SOCAVILOU Société Avicole Industrielle du Kouilou
SOCOBOIS Société Congolaise de Bois.
SOCOMAB Société Congolaise de Manutention des Bois
SONAVI Société Nationale d'aviculture
SOREF Société Nationale de Financement
SUCO Société Sucrière du Congo
t Tonne
TCA Taxe sur le Chiffre d'Affaire
TEC Tarif Extérieur Commun
TCP Programme de Coopération Technique
TVA Taxe sur la Valeur Assurée
TPG Tarif Préférentiel Généralisé
UAB Usine d'Aliment de Bétail
UAIC Unité Afforestation Industrielle du Congo
UCB Union Congolaise de banques
UFA Union Forestière d'Aménagement
UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UMN Union Mondiale pour la Nature
UPARA Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agro -foresterie
URPPI Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles

DECLARATION GENERALE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le Congo s'est engagé depuis 1994 dans un processus d'ajustement et de restructuration de son économie avec l'appui des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. Ce processus a été marqué par la conclusion d'accords successifs en 1994 avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et la Banque Africaine de Développement et en 1996 avec le Fonds Monétaire International dans le cadre de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR).

En juin 1998, soit un an après la guerre civile du 5 juin 1997, le Gouvernement a conclu avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, un Programme d'Urgence de Reconstruction dont l'objectif principal a été de remettre en état les infrastructures de base et poursuivre les investissements prioritaires susceptibles de faciliter le passage à l'économie de marché.

Cet effort du Gouvernement n'a pas eu une incidence significative sur certains secteurs de l'économie nationale. La croissance en volume du PIB des industries manufacturières a enregistré une forte régression (-8,4 % en 1999 contre 5 % en 1998).

La croissance du PIB hors pétrole est passée à -10,8 % en 1999 contre 3,3 % en 1998. La consommation finale des ménages a baissé (-8,8 % en 1999 contre 4 % en 1998).

Avec la résurgence des événements socio-politiques et l'éclatement de la guerre civile du 18 décembre 1998, le processus des réformes a été retardé et l'amorce des grands travaux de reconstruction du pays prévus par le Programme post-conflit a été différée.

Toutefois dans le cadre du budget 1999, le Gouvernement a réalisé en ressources propres, un effort exceptionnel d'investissement évalué à 80,3 milliards de Francs CFA dans les secteurs de l'énergie, de l'hydraulique, de l'assainissement, de l'entretien routier, de la réhabilitation du CFCO et des bâtiments administratifs et dans le domaine de l'action humanitaire et sécuritaire.

Pour approfondir ces actions et accélérer les réformes amorcées, le Gouvernement s'est donné un instrument stratégique de politique économique et social : Le Programme intérimaire Post-conflit (PIPC) 2000-2002.

Ce Programme vise les objectifs d'urgence et de relance économique et sociale ci-après :

Objectifs d'urgence

- Assistance humanitaire et sécurité ;
- Réhabilitation des infrastructures ;
- Démobilisation et réinsertion des jeunes ;
- Amélioration du cadre institutionnel et politique ;
- Dynamisation des filières agricoles et sécurité alimentaire.

Objectifs de relance économique et sociale

- Croissance économique à même de résorber le chômage ;
- Création d'emplois productifs durables ;
- Réduction de la pauvreté ;
- Renforcement de la compétitivité ;
- Intégration sous-régionale ;
- Renforcement des capacités administratives, institutionnelles et l'Etat de droit.

Pour ce faire, le Gouvernement entend :

- rétablir les principaux équilibres macro-économiques par une croissance saine et durable en conciliant les actions d'assainissement avec celles des réformes structurelles;
- réorienter la politique de développement en l'adaptant aux conditions nouvelles dictées par le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs de l'économie nationale afin qu'elle devienne plus fluide, plus diversifiée et plus concurrentielle ;
- créer les conditions de la reprise d'une croissance saine et durable par la réhabilitation et la mise en place des infrastructures de base et la relance du secteur productif ;
- lutter contre la pauvreté par la création d'emplois (surtout des jeunes) et renforcer les capacités d'investissement dans les secteurs sociaux (santé, formation, éducation, protection sociale) ;
- reconstituer et conforter les capacités administratives et institutionnelles tout en posant les bases d'une gestion transparente des affaires publiques par des réformes de structure.

La définition des objectifs précités est basée sur les choix politiques et de société suivants :

- pluralisme politique, démocratie et liberté d'expression ;
- liberté d'entreprendre ;
- libre jeu de la concurrence ;
- amélioration de l'environnement institutionnel, fiscal, juridique et judiciaire ;
- désengagement de l'Etat qui devra renforcer la promotion et le développement du secteur privé dans le processus de croissance économique.

Cette démarche du Gouvernement s'appuie sur huit (8) axes stratégiques :

- (1) - Restructurations économiques et privatisations ;
- (2) - Instauration d'une politique fiscale susceptible de garantir la promotion et le développement des affaires ;
- (3) - Mise en oeuvre d'une politique budgétaire visant l'assainissement de la gestion des finances publiques et la consolidation du soutien multiforme de l'Etat à la reprise des activités dans tous les secteurs de la vie nationale ;
- (4) - Mise en oeuvre d'une politique monétaire et financière visant la stabilité de la valeur de la monnaie F CFA et la mobilisation optimale de l'épargne par des mesures appropriées ;
- (5) - Diversification de l'économie et développement du secteur non pétrolier par :
 - * la redynamisation de l'agriculture et de l'élevage ;
 - * la réhabilitation et le développement de la filière bois ;
 - * le développement du secteur énergétique ;
 - * le développement des infrastructures de communication et de télécommunication ;
 - la réhabilitation du secteur hôtelier et d'autres secteurs générateurs de croissance.

- (6) - Réhabilitation et développement des secteurs sociaux par le rétablissement des services essentiels de santé primaire, d'éducation, d'assainissement et d'entretien routier ;
- (7) - Politique de l'emploi qui devra prendre en compte toutes les stratégies et les mécanismes pour tenter de trouver une solution aux différents problèmes posés par le chômage ;
- (8) - Intégration sous-régionale dans la continuité des activités antérieures et des orientations nouvelles qu'inspirent les évolutions récentes à savoir les dispositions du traité et des conventions de la CEMAC ; le programme régional des réformes (PRR), les dispositifs de la CEEAC et l'évolution des relations économiques extérieures.

Cette stratégie globale de développement s'appuie sur des stratégies sectorielles dont le but est de créer un environnement économique favorable à l'éclosion et à l'épanouissement de l'initiative privée ainsi qu'à la création d'emplois.

Les principaux axes de la politique des trois (3) sous-secteurs de développement rural considérés comme des sous secteurs d'appui sont les suivants :

Sous-secteur Agriculture et Elevage

- accélération de l'élaboration et de l'adoption du Plan National des Transports ;
- création d'un fonds pour le développement agricole ;
- promotion d'une intégration des filières de la branche ;
- promotion de la recherche-développement ;
- formation professionnelle et professionnalisation du sous-secteur ;
- libéralisation des activités agro-pastorales.

Sous-secteur Eaux et Forêts

- adoption et application du nouveau code forestier ;
- réhabilitation des infrastructures fluviales et surtout ferroviaires ;
- optimisation de l'utilisation du bois, notamment par la récupération des déchets ;
- diversification de la production ;
- respect des normes de qualité ;
- amélioration de la productivité des espèces naturelles en forêt dense ;
- formation du personnel ;
- intensification des programmes de reboisement ;
- promotion de l'utilisation du bois ;
- réalisation des inventaires et aménagement des ressources forestières en vue d'une meilleure connaissance du patrimoine forestier.

Sous-secteur Pêche et Ressources Halieutiques

- accélération de l'élaboration, l'adoption et l'application du Plan National des transports ;
- promotion des organisations professionnelles ;
- mise en place des structures de crédits ;
- promotion d'une intégration au sein des filières de la branche ;
- réhabilitation des infrastructures de base pour une meilleure valorisation des produits tant sur le plan de l'approvisionnement que sur celui de la commercialisation ;
- promotion d'une politique de transformation des produits de pêche ;
- optimisation des techniques de capture et de conservation de poissons ;

- promotion de la production d'alevins ;
- élaboration du code de la pêche et de la loi sur la pêche continentale.

4

Les principales orientations stratégiques sur lesquelles devrait s'appuyer la relance des sous-secteurs du développement rural sont :

(1) - La redéfinition du rôle de l'Etat compte tenu de la décision gouvernementale de restructurer son économie et de poursuivre le processus de privatisation en vue d'aboutir :

- au désengagement progressif de l'Etat des activités productives ;
- à l'allégement du poids de la gestion des entreprises sur les finances publiques ;
- à la création et à l'accroissement de la richesse nationale ;
- à la gestion transparente des affaires publiques ;
- à la réorganisation de l'administration pour l'adapter aux nouveaux choix économiques et politiques de société ;
- au développement de l'actionnariat populaire et la participation des salariés au capital de l'entreprise.

(2) - La transformation de l'environnement juridique et réglementaire visant le fonctionnement des lois du marché, la formation des prix libres et l'accès facile aux marchés pour les opérateurs privés ;

(3) - Le désenclavement des régions où le potentiel agricole, halieutique et forestier est important ;

(4) - L'appui au secteur privé par :

- * la promotion de mécanismes de financement adaptés ;
- * la production du matériel de reproduction de qualité et en quantité suffisante ;
- * la fourniture de services de vulgarisation et recherche adaptés.

(5) - L'approche filière ;

(6) - La décentralisation ;

(7) - L'appui aux femmes en vue de leur meilleure intégration dans la production agricole par des actions prioritaires de :

- * formation ;
- * vulgarisation ;
- * promotion des groupements de femmes par la mise en place de services financiers adéquats ;
- * commercialisation régulière et efficiente des produits agricoles.
- * identification et introduction de matériels adaptés de transformation des produits agricoles ;

(8) - La gestion durable de l'environnement conforme aux recommandations du Plan National d'action pour l'Environnement (PNAE) et de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement afin de :

- * freiner la dégradation des écosystèmes ;
- * assurer une utilisation durable des ressources naturelles ;
- * entreprendre une bonne connaissance des écosystèmes ;
- * lutter contre la pollution naturelle et marine et le mode d'exploitation forestière qui

ne garantit pas le renouvellement de la ressource ;

5

- * lutter contre le braconnage et la pression de la chasse ;
- * améliorer l'état sanitaire des populations ;
- * valoriser le patrimoine naturel.

(9) - Le financement approprié du secteur rural.

INTRODUCTION

En 1993, à la demande des autorités congolaises, une mission exploratoire de la FAO a mené conjointement, avec des experts nationaux, une réflexion sur les problèmes qui se posent au secteur rural congolais en vue de définir les grandes lignes d'une politique de développement dudit secteur.

Cette mission a fait des propositions générales qu'elle a présentées dans un document intitulé "Revue Générale du Développement Rural". Parmi les recommandations faites dans ce document, il y a celle relative à la nécessité pour le Congo d'élaborer un Schéma Directeur de Développement Rural.

Le Gouvernement congolais a retenu cette proposition et en a ainsi lancé les travaux en 1995.

Dans son élaboration, le Schéma Directeur de Développement Rural a bénéficié de l'assistance technique et financière de la FAO, de la Banque Mondiale, du PNUD et du FIDA.

Il a été convenu que le Schéma Directeur de Développement Rural couvre toutes les principales composantes du secteur rural, telles que l'agriculture, l'élevage, les forêts, la pêche, la pisciculture, la recherche, la formation, l'environnement, les transports et la nutrition.

Conçue comme une approche globale, cohérente et intégrée des efforts de développement du secteur rural, cette réflexion est destinée à servir d'orientations générales dans un document qui serait une référence pour tous les intervenants tant nationaux qu'internationaux.

Pour y parvenir, il a été tenu compte de tous les travaux et réflexions stratégiques antérieurs tels que le Plan National à long terme de la Recherche Agronomique (PNLTRA), le Programme d'Action Forestier National (PAFN), le Plan d'Action de Développement et de Promotion du secteur privé, le Plan d'Actions Prioritaires pour l'Intégration des Femmes dans le Développement Agricole et Rural, le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE).

De même, les travaux en cours tels le Plan National des Transports (initié depuis 1990), et le Schéma routier de 1990 ont été consultés.

Sanctionné en 1996 par un séminaire national qui a regroupé des délégués régionaux, des représentants des producteurs, des opérateurs économiques, des ONG, des associations de développement, des représentants des organisations internationales et des bailleurs de fonds, le document du Schéma Directeur de Développement Rural a servi de base à la présentation et à la tenue en avril 1997 de la Consultation Sectorielle Agriculture, Forêts, Pêche, Eaux, Environnement et Recherche Agronomique au cours de laquelle les bailleurs de fonds avaient annoncé leurs contributions à hauteur de 56 milliards de F CFA.

Le Schéma Directeur de Développement Rural adopté en 1996, a également servi de base à l'élaboration de la nouvelle politique agricole du Congo adoptée par le Gouvernement en août 1998.

Suite à la guerre fratricide que le Congo a connue pendant près de cinq mois (du 5 juin au 15 octobre 1997) et qui a profondément détérioré le tissu socio-économique national, le Gouvernement congolais et la FAO ont convenu d'actualiser les documents du Schéma Directeur de Développement Rural en vue de prendre en compte les effets de ce triste événement.

L'actualisation est une occasion propice pour suivre le chemin parcouru depuis 1996 (année de l'adoption du Schéma Directeur de Développement Rural), et pour tenter de répondre aux multiples interrogations restées en suspens après le Séminaire National sur le Schéma Directeur et au sortir de la Consultation Sectorielle d'avril 1997 à Brazzaville. Elle est aussi perçue comme un moyen de prendre en considération les incidences négatives des guerres civiles du 5 juin 1997 et du 18 décembre 1998 sur le développement rural.

Cet exercice d'actualisation prend en ligne de compte les résultats des travaux adoptés en Conseil des Ministres en date du 5 août 1998 et qui constituent les grandes orientations du Gouvernement pour le secteur agricole. De même, il tient compte du programme de Redressement Economique et Sécurité Alimentaire (RESA) mis en place par le Gouvernement avec le concours technique et financier de la Coopération française.

Pour les autres sous-secteurs (Forêts et Pêche), l'exercice d'actualisation se base sur les travaux et réflexions stratégiques antérieurs précités, ainsi que sur les rapports récents des départements ministériels.

La stratégie définie dans ce document de Schéma Directeur actualisé vise l'exploitation efficace du potentiel existant dans les secteurs de l'Agriculture, L'Elevage, les Eaux et Forêts, la Pêche et les Ressources Halieutiques.

Le Schéma Directeur de Développement Rural a été désigné par le Gouvernement comme la base de la nouvelle politique agricole qui va être mise en place dans le cadre du Programme intérimaire post-conflit 2000-2002 (PIPC).

A l'image du document de référence précédent, le présent document : traite au titre de l'exposé principal, des points ci-après :

- Déclaration générale de politique de Développement Rural ;
- I Diagnostic du secteur du Développement Rural ;
- II Orientations stratégiques ;
- III Stratégies sous-sectorielles.

I. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

I.1. CADRE GEOPHYSIQUE

Le Congo couvre une superficie de 342.000 km². Il est limité au Nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, à l'Ouest par le Gabon et l'Atlantique, au Sud par le Cabinda (Angola) et à l'Est par la République Démocratique du Congo. Les pointes extrêmes sont distantes de 1500 km du Nord au Sud et de 834 km de l'Est à l'Ouest.

Le climat est de type subtropical chaud et humide. Il est marqué par deux (2) périodes maximales de pluies en mars/avril et novembre/décembre avec les variations suivantes : équatorial au Nord avec des pluies abondantes toute l'année ; tropical humide dans le Sud-Ouest, avec une grande saison sèche de 3 à 4 mois en milieu d'année et subtropical dans les régions du centre.

La pluviométrie est abondante et les précipitations bien réparties sur l'ensemble du territoire varient entre 1200 et 1800 mm par an, avec des pointes de 2000 mm localement dans l'extrême Nord.

Le relief est caractérisé par un réseau hydrographique très important (252.000 km²), organisé essentiellement autour des fleuves Congo, Kouilou, Niari et entouré des zones de collines, de plateaux et de montagnes de moyenne altitude. Le point le plus élevé du pays ne dépasse pas les 1000 mètres.

Les sols sont hydromorphes dans la Cuvette congolaise et ferralitiques dans le reste du pays. D'une manière générale, ce sont des sols très fragiles, acides et sensibles à l'érosion hydrique et/ou éolienne (fort lessivage et appauvrissement en éléments minéraux).

Les formations végétales comprennent :

- 22 millions d'hectares de forêts répartis entre les massifs forestiers proches de la façade atlantique et ceux de la partie septentrionale.
- 12 millions d'hectares de formation herbeuse s'étendant de la dépression du Niari au Plateau Batéké.

Avec 2,7 millions d'habitants (RGPH 96), le Congo est un des pays d'Afrique les moins peuplés (8,2 hab/km²). Il est aussi l'un des plus urbanisés avec 1,4 millions d'habitants (soit près de la moitié de la population totale), vivant dans les villes. Selon les estimations, la population rurale qui représentait les 2/3 de la population totale en 1985, n'en représentera plus que le 1/5 d'ici l'an 2000.

La population congolaise se caractérise par un taux de croissance démographique relativement élevé de 3,40 % par an. Cette croissance est essentiellement due à la population urbaine qui a crû au taux annuel de 6 % contre 1,5 % pour la population rurale. Sur ces bases, en l'an 2000, la population du Congo devrait être de 3 millions d'habitants dont 57 % dans les grandes villes.

I.2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE LA NATION

I.2.1. - ETAT DE LA SITUATION POST-CONFLIT

L'analyse du contexte économique et social, faite dans l'aide-mémoire de la politique économique et financière présentée aux institutions de Bretton-Woods en 1994 reste encore valable.

L'économie congolaise est depuis la dernière décennie en réelle déliquescence : infrastructures de base en ruine faute d'entretien, entreprises publiques en état de délabrement avancé, une dette gagée sur les recettes pétrolières explosive.

Les ressources publiques notamment celles résultant du pétrole ont été détournées et affectées à l'entretien des milices pléthoriques. C'est dans ce contexte de délabrement économique et social que le pays bascule dans le cycle des guerres civiles de juin 1997 et décembre 1998.

Ces guerres ont achevé de détruire le tissu économique et social, particulièrement dans la région de Brazzaville et dans les principales zones de production des produits vivriers.

La situation actuelle se caractérise ainsi qu'il suit :

- inefficacité des entreprises stratégiques, toutes quasiment en faillite ;
- état déplorable des infrastructures de transport ;
- exigüité du marché intérieur ;
- affaiblissement du système financier ;
- état embryonnaire des structures de promotion du secteur privé ;
- délabrement et abandon des économies régionales ;
- absences de capacités de gestion et d'esprit d'entreprise ;
- inadaptation du système de formation professionnelle.

Les conflits ont contribué à une baisse estimée à plus de 11 % du PIB hors pétrole en volume 1997. Néanmoins, du fait de la bonne performance du secteur pétrolier dont la production a augmenté d'environ 15 % en volume, la contraction du PIB total a été contenue en deçà de 2 % en 1997.

La réduction considérable du nombre de contribuables à Brazzaville, et la destruction des structures administratives ont entraîné en 1997 une baisse des entrées fiscales de 67 milliards de F CFA (soit 5 % du PIB) par rapport à l'objectif retenu dans le cadre du programme appuyé par la facilité d'ajustement structurel renforcé (FASR) de juin 1996.

De plus, la désorganisation des infrastructures et de l'appareil de production n'a pas permis la décélération programmée de l'inflation. Le gonflement des dépenses publiques résultant de la guerre de 1997 (estimé à environ 120 milliards de F CFA, soit 9 % du PIB), combiné à la chute des recettes fiscales hors pétrole (28 %) s'est traduit par un déficit budgétaire, hors dons, de 7,7 % du PIB en 1997 contre 5,3 % en 1996.

La situation déjà très difficile de l'endettement public s'en est trouvée aggravée avec la dette publique extérieure passant de 224 % du PIB en 1996 à 228 % du PIB à la fin de 1997.

Les arriérés de dette ont augmenté de 670 milliards de F CFA (1.309 millions de dollars E.U.) à la fin de 1997.

11

I.3. DIAGNOSTIC SECTORIEL ET SOUS-SECTORIEL

I.3.1. - PLACE DU SECTEUR RURAL DANS L'ECONOMIE NATIONALE

La contribution du secteur rural congolais au PIB est passée de 12 % en 1980 à 10 % en 1994 pour un emploi de la population active de 45 %.

La part relative du secteur a graduellement diminué en raison d'une part de la croissance accélérée de la part du pétrole, et, d'autre part, des mauvais résultats du secteur consécutif à de mauvais choix de politique économique, à un appui institutionnel inadéquat ainsi qu'à la dégradation des infrastructures rurales.

Le taux de croissance du secteur rural congolais a généralement été inférieur à celui de l'économie nationale. Il a été en moyenne de 3,4 % au cours de la décennie 1980-1990 et de moins de 2,8 % pendant la période 1990-1994 contre les taux de croissance du PIB de 3,6 % et de moins 0,1 % respectivement pour les mêmes périodes.

La décennie 1965-1975 a vu ce secteur croître en moyenne de 4,1 % en termes réels pour une croissance économique globale de 7 %. De 1980 à 1986, le taux de croissance sectoriel s'est nettement détérioré, déclinant jusqu'à 1,8 % par an, contre 7,7 % pour l'économie nationale.

Cette situation est aujourd'hui aggravée par les départs massifs de la population rurale vers les villes des suites de l'insécurité.

I.3.2. SOUS-SECTEUR AGRICULTURE ET ELEVAGE

I.3.2.1. - Place de l'agriculture et de l'Élevage dans l'économie congolaise

La part de l'Agriculture (Production végétale et animale confondues) dans les exportations totales du pays est passée de 33 % en moyenne sur la période de 1969 à 1971 à 7 % entre 1974-1977 et à 1 % depuis 1980. Aujourd'hui ces exportations sont quasiment inexistantes.

Les importations alimentaires ont augmenté de 80 % en volume depuis le début des années 80. Leur valeur actuelle dépasse les 100 milliards F CFA, ce qui représente plus de 30 % des importations totales annuelles. Cette dépendance alimentaire traduit la perte de compétitivité de l'Agriculture nationale.

Les activités d'agriculture et d'élevage au Congo manquent de dynamisme. De 1995 à 1999 leur contribution au PIB à prix constants de 1990 a été respectivement de 9,0 %; 8,9%; 9 % ; 8,7 % et 8,4 %.

I.3.2.2. - Caractéristiques de l'agriculture congolaise

Bien que disposant de près de 8 millions d'hectares de terres cultivables, les agriculteurs congolais ne cultivent actuellement que 3 % de cette superficie soit 240000 hectares.

Les productions végétales constituent de loin le plus important. Les productions animales sont relativement marginales.

On distingue trois types d'exploitations agricoles à savoir :

- les exploitations traditionnelles
- les exploitations périurbaines sédentaires et
- les fermes et ranches d'Etat.

- Les exploitations traditionnelles représentent près de 81 % des superficies cultivées. Ce sont des exploitations sur lesquelles sont utilisées des technologies rudimentaires basées sur des longues jachères pour régénérer les sols. Ces exploitations qui emploient une population active équivalente à 230000 actifs dont 70 % de femmes, produisent toutes les cultures vivrières et aussi des cultures de rente. On y pratique également un élevage extensif autour des cases, composé de petits ruminants, de porcins, de volailles, d'ovins, de caprins et plus rarement de poisson.

- Les exploitations périurbaines sédentaires sont souvent limitées à la production maraîchère, avicole et porcine. Les périmètres maraîchers les plus connus se situent autour des villes de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. Certaines d'entre elles ont bénéficié d'un encadrement appuyé d'AGRICONGO.

En raison des difficultés économique-financières, plusieurs citadins se sont lancés dans l'agriculture périurbaine pour se procurer un surplus d'argent et aussi pour subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles. Ces agriculteurs ont largement contribué à l'augmentation de la production des légumes et de manioc. Malheureusement cet élan a été arrêté par les guerres civiles de juin 1997 et décembre 1998.

- Les fermes et ranches d'Etat couvraient près de 100.000 hectares dont 70.000 par les ranches d'élevage bovin et le reste par les fermes spécialisées dans les cultures du palmier à huile (RNPC, Sangha Palm) de la canne à sucre (SUCCO), du manioc (CAIEM) etc ... Ce secteur largement subventionné par le passé, est en cours de liquidation et/ou de privatisation, l'Etat n'étant plus en mesure de l'appuyer financièrement.

Les anciennes fermes d'Etat notamment les ranches d'élevage situées dans les régions du Pool, du Niari et de la Bouenza sont presque entièrement détruites. Les seules structures susceptibles d'être privatisées demeurent les palmeraies qui se trouvent dans les régions du Nord du pays.

I.3.2.3. - Performances récentes de l'Agriculture et de l'Élevage

Depuis plusieurs années, l'agriculture congolaise a montré globalement une tendance à la baisse, qu'il s'agisse des produits vivriers ou de ceux destinés à l'exportation.

Les exportations agricoles (café, cacao) sont quasiment nulles et la demande intérieure est

satisfaite par des importations massives de produits alimentaires comme nous le révèlent les tableaux ci-après :

Tableau n° 1 - Disponibilités de produits agro-pastoraux assurées par la production nationale (en tonne)

Produits	1980	1982	1986	1990	1994
Manioc	628400	642904	695762	772000	776000
Pomme de terre	1744	-	-	1303	1236
Autres tubercules	13700	14850	17131	15950	15140
Banane plantain	55560	61951	66624	68028	69430
Haricot sec	1297	-	900	790	750
Maïs grain	8987	12291	9090	5510	5230
Arachide grain	13863	-	16567	15400	14620
Paddy	2726	2509	819	933	885
Fruits	38175	39560	-	27649	26240
Légumes	36612	37950	40748	37390	35480
Volailles	-	963	1930	1100	1040
Viandes bovine	950	623	941	813	862
Viande porcine	500	-	620	526	430
Viande ovine	121	-	52,5	78,3	64,7
Viande caprine	319	302	249	263	230
Oeufs	-	280	266	-	135

Source : Rapport National du Congo au Sommet Mondial de l'Alimentation - 1996.

Tableau n° 2 - Disponibilités alimentaires assurées par les importations

	1980		1982		1986		1990		1994	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Animaux volailles vivants	11	31	6	32	1	8	2	1	6	14
Viande, volaille, abattues, oeufs	3588	2031	6474	7865	3440	2501	13388	4363	24312	11542
Poissons	10727	2363	10744	4069	26052	8305	21208	5072	22988	11617
Lait et produits laitiers	2804	944	3811	1860	5970	2790	5808	2821	5036	4793
Tubercules, bulbes, racines	820	99	1225	170	1900	242	2611	258	1468	369
Légumes	477	57	370	108	1371	398	365	106	277	161
Fruits	219	70	337	151	361	176	350	142	205	134
Epices	53	17	81	28	110	44	144	38	2816	386
Céréales (riz et blé)	3316	915	22915	2891	33752	2393	24722	2252	37982	4595
Farines et féculents	56395	4254	47473	5008	57056	5934	49353	5858	42207	7130
Autres produits végétaux	82	141	2501	643	6318	1163	2326	471	296	299
Huiles et graisses	4384	758	5904	1282	6794	1700	9057	2583	12823	6556
Conserves de viandes et de poissons	3772	1390	6918	3144	7786	4192	5259	2484	1736	1792
Sucre et sucrerie	3279	521	6093	1227	6381	944	4571	774	2659	815
Produits de pâtisseries	476	277	799	485	1399	971	1219	795	1518	1578
Conserves de légumes et fruits	1572	430	2289	891	1214	678	1315	588	2371	1595
Préparations alimentaires	6598	580	8065	900	5561	133	5405	1486	5369	2216
Boissons	7527	1200	11200	2145	12776	2487	4642	1008	4790	2163
Produits stimulants	656	183	146	217	362	243	197	158	302	465
TOTAL Imp. Alim.	106756	16261	137351	3316	178604	36505	151940	31258	170161	58220
Import. totales	475156	88024	645188	226579	496179	200628	5320956	163935	294126	227857
%	22,46	18,47	21,28	14,61	35,99	18,19	2,85	19,07	57,85	25,55

Source : Annuaire des statistiques agricoles et alimentaires.

Le volume des importations alimentaires a évolué ces 14 dernières années de la manière suivante : 106756 t en 1980 ; 137351 t en 1982 ; 178604 t en 1986 ; 151940 t en 1990 et 170161 t en 1994.

Après une augmentation régulière entre 1980 et 1986, elles ont légèrement baissé en 1990 pour croître en 1994.

En moyenne, le volume annuel de ces importations a représenté pendant cette même période, 28,08 % de l'ensemble des importations annuelles congolaises.

Ces importations sont très onéreuses et occasionnent chaque année au pays d'importantes sorties de devises. La valeur de ces importations en millions de FCFA a évolué de la manière suivante : 16.261 millions en 1980 ; 33116 millions en 1982 ; 36.505 millions en 1986 ; 31.258 millions en 1990 et 58.220 millions en 1994. Ces importations ont atteint 75.279 millions de F CFA en 1998. Aujourd'hui après les guerres successives que le pays a connues, nous sommes amenés à penser qu'elles pourraient avoir dépassé le niveau de 100 milliards de F CFA.

En moyenne, le coût annuel des importations alimentaires a représenté ces 14 dernières années, 19,17 % de l'ensemble des importations annuelles congolaises.

Par contre, les exportations congolaises de produits agricoles et alimentaires jadis constituées essentiellement par le café et le cacao sont dérisoires et pèsent d'un poids négligeable : 4294 t pour 2074 millions de F CFA en 1980 ; 5959 t pour 3485 millions de F CFA en 1982 ; 3912 t pour 4187 millions de F CFA en 1986.

Depuis plus d'une décennie, les exportations sont devenues presque nulles du fait de l'abandon des plantations de caféiers et de cacaoyers et de l'inorganisation de la commercialisation de ces produits.

Tableau n° 3 - Demande en produits alimentaires :

Table Produits	Demande urbaine		Demande rurale		Demande Nationale en 1994 (t)
	Kg/pers	Total (tonnes)	Kg/pers	Total (tonnes)	
Manioc	17,5	320,211	425,0	479277	799488
Banane plantain	30,0	54893	30,0	33831	88724
Riz	12	21957	1,5	1692	23649
Arachide (grain)	8,0	14638	7,8	8796	23434
Pomme de terre	3,0	5489	0	-	5489
Autres tubercules	7,5	13723	7,5	8458	22181
Haricot sec	2,0	3659	1	1128	4787
Fruits	12	21957	8	9022	30979
Légumes verts	16	29276	12	13532	42808
Viande rouge	8,5	15553	3,0	3383	18936
Poisson frais	52,4	95880	21,8	24584	120464
Oeufs	1,3	2379	0,1	113	2492
Volaille	6,0	10977	1,0	1128	12105
Farine de blé	80,0	146382	5,0	5638	152020
Huiles alimentaires	7,2	13174	6,2	6992	20166

Source : Estimations à partir du document Analyse de la situation agro-alimentaire en République Populaire du Congo - CNA - Brazzaville - 1987.

Tableau n° 4 - Autosuffisance alimentaire au Congo

Produits	Niveau de production nationale (PN) 1994 (en tonnes)	Niveau de consommation nationale CN 1994 (en tonnes)	Ecart PN - CN	Degré d'auto-suffisance alimentaire en 1994 (en %)
Manioc	776000	799488	- 23488	97,0
Banane plantain	69430	88724	- 19294	78,2
Riz	391	23649	- 32258	1,6
Viande (rouge)	1157	18936	- 17779	6,1
Poissons	47987	120464	- 72477	39,8
Oeufs	135	2492	- 2357	5,4
Volaille	1040	12105	- 2357	8,6
Pomme de terre	1236	5489	- 4253	22,5
Autres tubercules	15140	22181	- 7041	68,2
Arachide grain	14620	23434	- 8814	22,3
Haricot sec	750	4787	- 4031	15,6
Fruits	26240	30979	- 4739	84,7
Légumes verts	35480	42808	- 7328	82,9

Source : Estimations à partir du document "Analyse de la situation agro-alimentaire en République Populaire du Congo" - CNA - Brazzaville - 1987.

I.3.2.4. - Impact des guerres du 5 juin 1997 et du 18 décembre 1998 sur le SOUS-SECTEUR AGRICOLE

Les principaux effets des guerres du 5 juin 1997 et du 18 décembre 1998 sur l'agriculture sont :

- (1) La surexploitation du manioc et de la banane plantain (aliment de base), suite à la brusque augmentation des populations dans les zones rurales ;
- (2) La consommation par les ménages des semences céréalières et légumières ;
- (3) La perturbation de la réalisation des travaux champêtres en raison de l'insécurité qui prévalait dans les zones de production notamment dans le nord du pays en 1997 ainsi que dans le Pool, la Bouenza et le Niari après décembre 1998.
- (4) La forte diminution du cheptel bovin, ovin, caprin et avicole à cause des pillages et de l'augmentation des besoins en protéines des populations ;
- (5) La destruction quasi complète des équipements et infrastructures dans les exploitations agricoles privées et publiques, ainsi que des bâtiments abritant les bureaux des départements qui ont en charge le développement agricole ;
- (6) L'augmentation des prix des produits alimentaires locaux et importés due à la diminution de l'offre et à la hausse des coûts de commercialisation : destruction des moyens de transport, difficultés d'approvisionnement en carburant, détérioration des routes et ponts, persistance du climat d'insécurité dans certaines zones de production etc... ;
- (7) L'augmentation de l'insécurité alimentaire tant en milieu rural qu'urbain des suites de la réduction du pouvoir d'achat des populations ;
- (8) L'interruption de la concertation entre l'Etat et les bailleurs de fonds amorcée après la consultation du secteur rural d'avril 1997 ;
- (9) La destruction de plusieurs ouvrages sur le CFCO ;
- (10) La désorganisation du tissu de vulgarisation agricole suite à l'arrêt de plusieurs projets.

I.3.2.5. - Principales contraintes au développement du sous-secteur agricole

Les principaux handicaps auxquels se heurte le développement agricole sont les suivants :

* L'absence d'une politique cohérente et intégrée de développement des activités agricoles : cet handicap qui a été comblé avec l'élaboration et l'adoption du Schéma Directeur de Développement Rural a malheureusement refait surface avec le manque de volonté politique qui pour l'instant pourrait se justifier par la situation de guerre qui fait que le développement agricole ne constitue pas pour le moment une priorité qu'il aurait dû être.

* L'enclavement dû : - à la forte dégradation de la capacité de transport des entreprises publiques (ATC et CFCO) ; - à l'absence d'entretien du réseau national extrêmement dégradé et même indisponible sur plusieurs de ses tronçons, - au faible développement du réseau secondaire de collecte vers les grands axes et la voie de chemin de fer, - à l'absence totale d'entretien des axes secondaires et des pistes rurales, - enfin au faible niveau d'investissement privé dans le transport. Cette situation est à l'origine des coûts excessifs des transports ;

- L'environnement institutionnel et économique encore défavorable malgré les réformes importantes décidées depuis plusieurs années mais hélas non encore suffisamment engagées en raison de la crise politique ;
- La faiblesse de l'initiative privée malgré l'option de désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales prise dans un contexte de crise peu favorable à l'investissement privé et qui se traduit par des pertes graves de capacité d'intervention des entreprises publiques qui ont disparu avant que le processus de privatisation soit effectif (perte du cheptel dans les ranches, disparition des réseaux et moyens de collecte des offices etc...) ;
- La faiblesse des ressources du secteur privé, notamment leur faible capacité d'autofinancement et les difficultés d'accès au crédit ;
- Le manque d'expérience et de capacité des paysans à se développer : leur faible niveau d'organisation, le faible niveau de monétarisation de leur économie, et leur grande dispersion... ;
- L'absence ou la faiblesse de la transformation des produits se traduisant par une production nationale peu adaptée aux besoins des consommateurs urbains et ne pouvant résister à la concurrence des produits importés ;
- La destruction quasi totale des équipements et des archives, (suite à la guerre civile) qui compromettra pendant longtemps la capacité des institutions de développement rural ;
- La suspension des activités de la quasi totalité des projets d'appui et d'encadrement depuis 1997 ;
- L'inefficacité des services d'Appui et d'Encadrement et la faiblesse des moyens de recherche et de vulgarisation, la couverture insuffisante de certains secteurs par la recherche (cas de la pêche), la quasi absence de vulgarisation dans de nombreuses zones, le manque de liens entre la recherche et la production ;
- Les programmes d'enseignement agricole peu adaptés aux exigences actuelles du développement rural : les structures d'accueil étant sans moyens et peu nombreuses ; l'inexistence de mécanismes de concertation entre les utilisateurs et les formateurs en vue des programmes plus adaptés ; le manque de formation des producteurs et de recyclage des agents de développement ;
- La faible productivité des systèmes de production paysans, le manque de tradition d'irrigation, la possibilité technique très limitée d'intensification des systèmes de production et la faible utilisation du matériel végétal et animal performant ainsi que d'intrants améliorés ;
- L'inexistence d'une politique de promotion de la production locale et de sa protection contre la concurrence des produits d'importation ;
- La faible capacité de transformation en milieu rural résultant du manque d'électrification et de technologie appropriée presque partout en campagne ;
- Le faible niveau de financement du secteur agricole ;
- L'inadaptation de la politique fiscal-douanière qui pénalise les intrants et les équipements agricoles face aux exigences du secteur de développement rural.

I.3.2.6. - Potentialités de relance et de développement du sous-secteur agricole

Malgré la médiocrité des performances actuelles du sous-secteur, il sied de noter qu'il existe plusieurs potentialités et atouts sur lesquels la relance de l'agriculture et de l'élevage pourrait s'appuyer. Parmi ceux-ci on peut retenir :

- l'importance considérable des ressources naturelles notamment les terres arables (8 millions d'hectares), la forte hydrographie, la pluviométrie abondante ;
- la présence de nombreux cadres supérieurs et moyens des services agricoles qui se confinent dans les bureaux à Brazzaville et à Pointe-Noire et n'attendent donc que d'être affectés sur le terrain auprès de producteurs privés ;
- la disponibilité de bras valides jeunes dans les zones rurales et dont le nombre s'est beaucoup accru après les guerres civiles ;
- le retour vers les activités agro-pastorales de nombreux citadins notamment les fonctionnaires et les retraités qui mènent des activités agricoles pour obtenir des revenus additifs nécessaires à leur survie ;
- l'existence d'un capital savoir-faire généré par des opérations d'appui du genre d'AGRI-CONGO (encore en activité).

I.3.3. - SOUS-SECTEUR EAUX ET FORETS

I.3.3.1. - PLACE DE L'ECONOMIE FORESTIERE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

Le sous-secteur bois en 1992 représentait 10 % des emplois du secteur formel. La valeur FOB des exportations des produits forestiers est passée d'environ 3 milliards de F CFA en 1960 à 41 milliards de F CFA en 1989 et 80 à 100 milliards de F CFA actuellement.

Principale source de devises du pays jusqu'en 1974 avant d'être reléguée par le pétrole au second plan, le bois représentait plus de 85 % des recettes d'exportation et environ 10 % du PIB. Aujourd'hui l'apport du bois n'est que de 9 % de ces recettes et il ne participe que pour près de 4 % à 6 % au PIB.

I.3.3.2. - CARACTERISTIQUES DU SOUS-SECTEUR DES EAUX ET FORETS

Comme indiqué dans le PAFN, le sous-secteur des Eaux et Forêts peut être amélioré en considérant les différents domaines prioritaires ci-dessous :

I.3.3.2.1 - Domaine des institutions et de la législation forestière

En dépit des moyens non négligeables dont bénéficie le Ministère en charge des Eaux et Forêts, notamment les ressources financières affectées (Fonds d'Aménagement et de ressources Naturelles et Fonds de Reboisement), celui-ci, garant de la gestion du domaine forestier, ne maîtrise pas encore suffisamment la connaissance et la gestion de ce domaine, même si présentement, il tente de mieux faire appliquer l'actuel code forestier (1974-2000), ainsi que les autres textes législatifs et réglementaires.

Ainsi a-t-on constaté par exemple que l'attribution des permis forestiers, opérée ces dernières années a été dénuée de toute rationalité et semble avoir obéi à la pression des demandes, plutôt qu'à des opportunités économiques et écologiques.

La cession des permis forestiers pendant cette période n'a pas toujours tenu compte des capacités financières ainsi que des compétences techniques, industrielles et commerciales réelles des soumissionnaires.

De plus, le laxisme de l'Administration forestière a conduit la quasi totalité des sociétés intervenant dans le secteur à devenir des "hors la loi". C'est ainsi qu'elles :

- ont bénéficié pour certains cas des autorisations provisoires des coupes en lieu et place des contrats négociés et dûment signés et pour d'autres des autorisations d'entreprise de vidange et de récupération ;
- ne se sont pas acquittées des taxes et redevances forestières, accumulant un endettement de plus de 3 milliards de francs CFA au titre de la seule taxe forestière ;
- n'ont pas respecté les clauses des contrats, particulièrement au niveau des programmes d'investissements liés à la transformation industrielle.

A ce jour la situation dans ce domaine des institutions est caractérisée par :

a) - un cadre institutionnel en pleine mutation du fait que les structures administratives initialement très centralisées sont en voie de décongestion avec notamment :

- le renforcement en moyens humains, financiers et matériels des onze (11) directions régionales ;
- la mise en place des brigades forestières dans la plupart des districts et dans certains points de sortie des produits forestiers exportés ;
- la création :
 - d'une Inspection Générale chargée d'assister l'autorité de tutelle dans ses missions de contrôle et d'inspection ;
 - d'un service de la conservation des Eaux pour prendre en compte les aspects liés à la protection des sols, bassins versants, sources, cours d'eau ;
 - et prochainement d'un Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'exportation chargé de contrôler quantitativement et qualitativement les produits exportés.

b) - la révision des lois et règlements relatifs à la faune sauvage en cours ; le projet du nouveau Code Forestier en instance d'approbation ;

c) - la présence des structures extérieures (Caisse de Stabilisation des Produits Agricoles et Forestiers, SOCOMAB...) dont la qualité et le coût élevé des services pénalisent le développement des exportations des produits forestiers congolais ;

d) - une insuffisance de contrôle et une absence d'évaluation empêchant le contrôle et le suivi réel des plans opérationnels nécessaires pour guider l'action de l'Etat ;

e) - les difficultés actuelles du Service National de Reboisement (SNR) à reconstituer la forêt en raison de la précarité des moyens dont il dispose.

I.3.3.2.2 - Domaine de la gestion forestière

Le potentiel bois, pour plus d'une cinquantaine d'essences exploitables, est estimé à 180 millions de m³. Sur 14 millions d'hectares exploitables, 9,5 millions d'hectares (soit plus de 67 %) ont été concédés à l'exploitation.

Malgré l'existence d'un service des inventaires et des aménagements forestiers, le potentiel des ressources forestières reste encore mal connu. De toutes les superficies forestières mises en exploitation, seulement 40 % ont été inventoriées. Il s'agit des inventaires nationaux qui pour la plupart sont anciens et ne couvrent que 25 % de la superficie totale des forêts congolaises estimée à plus de 20 millions d'hectares. La cartographie des formations végétales, élément indispensable à l'aménagement forestier, ne couvre que 20% du territoire (les cartes forestières réalisées l'ont été sur des fonds topographiques datant des années 1970).

Par manque de moyens adéquats, le Service des Inventaires et des Aménagements Forestiers n'a réalisé que quelques sondages, grâce à l'appui des organismes internationaux et parfois des opérateurs économiques du secteur.

La connaissance imparfaite du patrimoine forestier et l'absence d'un inventaire forestier national, constituent un obstacle majeur à la planification des activités et à la gestion durable des ressources forestières. C'est pourquoi il est prévu de créer un Centre National d'Inventaire et Aménagement des ressources forestières.

Par ailleurs, le Congo dispose également d'un potentiel non négligeable de plantations forestières en savane et en forêt dense d'une superficie de 66.000 hectares environ. Malheureusement, ses réalisations ne compensent pas les destructions de la forêt estimées à 30.000 hectares/an. Toutefois, la mise en place aujourd'hui des pépinières dans les régions, des Unités Pilotes d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie (UPARA) dans certains chantiers forestiers devraient augmenter significativement ces réalisations.

Le sous-secteur a bénéficié d'un appui non négligeable de la part de la communauté internationale dans le cadre de la mise en œuvre des projets relatifs à la gestion durable des forêts. Suspendus du fait de la guerre, ces projets tendent à redémarrer. C'est le cas notamment des projets OIBT (Organisation Internationale des Bois Tropicaux), ECOFAC etc...

I.3.3.2.3. - Domaine de la forêt et de l'aménagement du territoire

Il n'existe pas encore au Congo un véritable plan d'aménagement du territoire partant d'un plan national d'affectation de terres et ce malgré la réalisation en 1982 d'une étude très peu exploitée (Cadre des potentialités et des ressources en sol) dont l'objectif était de fournir une distribution géographique des principales caractéristiques des sols, une estimation des surfaces cultivables et des facteurs favorables à leur mise en valeur.

Dans le passé, le schéma directeur d'aménagement du territoire et de développement régional avait pour objectif essentiel, un rééquilibrage en matière de développement économique avec un accent particulier mis sur le désenclavement des régions par le biais du développement des axes routiers.

L'absence d'un véritable plan national d'aménagement du territoire partant d'un plan d'affectation des terres, rend difficile la définition d'un domaine forestier permanent, condition pourtant nécessaire à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

I.3.3.2.4 - Domaine de la Conservation de la Biodiversité

Actuellement la flore congolaise n'est pas totalement connue alors que certains écosystèmes sont menacés de dégradation notamment ceux en liaison avec la production du bois d'œuvre (forêt du Mayombe, du Chaillu et de Bangou) où subsiste une exploitation sélective, intense et répétée, accompagnée d'une agriculture itinérante qui appauvrissent leur potentiel en certaines essences, telles que l'okoumé, le limba et en d'autres espèces végétales. La flore des savanes est mieux connue que celle des forêts. On dénombre plus de 5000 espèces dans la partie sud du pays.

Bien qu'aujourd'hui le réseau national d'aires protégées (plus d'une dizaine dont trois parcs nationaux Odzala, Nouabalé-Ndoki et Conkouati-Douli) n'ait pas atteint la norme internationalement admise de 1/10 du territoire national soit 3,5 millions d'hectares, on peut noter cependant que le Congo a développé une politique active de création d'aires protégées sur plus de 2 millions d'hectares avec l'appui de la communauté internationale, des donateurs et des bailleurs de fonds.

De même, le Gouvernement s'est investi d'une part dans la conservation des espèces menacées d'extinction comme le gorille et le chimpanzé, grâce à la coopération bilatérale des ONG internationales et d'autre part dans la lutte antibraconnage par la mise en œuvre du projet de gestion des écosystèmes périphériques du Parc National de Nouabalé-Ndoki (PROGEPP).

Cependant, force est de constater que de nombreuses entraves et difficultés notamment celles relatives au respect des engagements pris par le pays (versement de la contrepartie), n'ont pas toujours permis une mise en œuvre aisée de ces initiatives. C'est le cas de la réserve de la Biosphère de Dimonika et de la réserve de Conkouati.

I.3.3.2.5 - Domaine appui à la Conservation et à la Valorisation des écosystèmes

Ce domaine intéresse la formation, la recherche, les statistiques et la documentation dans le sous-secteur des Eaux et Forêts.

a) Domaine de la formation forestière

Le système de formation forestière est déficient et inadapté aux nouvelles possibilités d'emplois et aux besoins du marché du travail. Il a beaucoup plus favorisé les aspects théoriques au détriment des aspects pratiques.

Il n'existe pas de véritable formation pour les ouvriers qualifiés ainsi que pour les autres métiers de la forêt si ce n'est dans le cadre de quelques projets sectoriels sur la formation de menuisiers.

De même, il n'existe pas de formation permanente organisée pour les agents en activité dans le secteur public et privé.

b) Domaine de la recherche forestière

Les programmes de recherche forestière sont exécutés sur le terrain par plusieurs organismes notamment : le Centre de Recherche Forestières du Littoral, le Centre d'Etudes sur les Ressources Végétales (CERVE), l'Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles (URPPI), et l'Institut de Recherche de Développement (IRD).

Pour la plupart ces organismes, sont en proie à des difficultés de tous ordres, particulièrement l'insuffisance d'expertise nationale et des moyens financiers pouvant soutenir des programmes viables.

Par ailleurs, malgré une réussite dans la maîtrise de la sélection des clones d'eucalyptus, leur planting et leur récolte industrielle, les recherches sur les écosystèmes forestiers, notamment les écosystèmes forestiers humides, sont restées très timides. Les recherches sur la faune sauvage sont encore à un stade embryonnaire.

Le Conseil National de la Recherche Scientifique et technique chargé de coordonner les différents programmes de recherche ne joue pas son rôle en raison d'un fonctionnement irrégulier.

c) Domaine de la statistique et de la documentation

Le système de collecte des données statistiques se heurte aux problèmes de l'insuffisance de moyens financiers et matériels et également au manque de dynamisme des services concernés. La saisie et le traitement de l'information sont manuels ce qui a eu pour conséquence la non publication depuis bientôt plusieurs années du "cahier des statistiques forestières", instrument essentiel pour guider les choix stratégiques du secteur.

L'information documentaire relative au secteur des Eaux et Forêts et aux domaines connexes (écologie, environnement etc...) s'avère abondante mais stockée en plusieurs endroits tant au Congo qu'à l'étranger.

La situation actuelle du service des archives et de la documentation du Ministère chargé des Forêts est préoccupante. La gestion du fonds documentaire est quasi nulle.

I.3.3.2.6 - Domaine de la planification du développement régional

Il n'existe pas de véritables plans de développement régionaux sur lesquels devrait se baser la planification globale du développement du secteur forestier.

De ce fait, les activités forestières sont menées sans cohérence. Ainsi certaines régions dites forestières ne disposent pas d'industries et dans d'autres régions, les industries forestières sont implantées sans tenir compte de la disponibilité de la ressource forestière et des besoins des populations.

Dans les régions forestières à vocation agricole, aucune action de foresterie communautaire significative visant à satisfaire les besoins des populations en produits ligneux et à améliorer leurs revenus n'a été développée à l'exception des actions pilotes menées par le département dans le cadre du projet OUA dans les régions du Pool, des Plateaux et de la Bouenza.

Les réserves de faune susceptibles de développer l'activité cynégétique ne font pas pour la plupart l'objet d'aménagement.

I.3.3.2.7 - De la privatisation des entreprises publiques forestières

Initiée par la loi 21/94 du 10 Août 1994 portant loi cadre sur la privatisation et la loi 10/95 du 7 Avril 1995 portant additif de l'annexe de la loi 21/94 susvisée, la privatisation des entreprises du secteur forestier a été souvent mal menée et non finalisée. On note pour la plupart des entreprises privatisées :

- la signature çà et là des protocoles d'accord avec des repreneurs éventuels sans base juridique ;
- la signature des accords de cession sans discussion préalable des études d'évaluation avec les entreprises et ministères intéressés ;
- d'une manière générale, le choix des repreneurs n'a pas été réalisé à la suite des appels d'offre comme le prévoit la loi.

I.3.3.3. - PERFORMANCES RECENTES DE VALORISATION DES RESSOURCES FORESTIERES ET FAUNIQUES

- POTENTIALITES

Le domaine forestier du Congo couvre plus de 20 millions d'hectares dont 14 millions de forêts productives et 7 millions de forêts inondées ou inondables.

Les inventaires réalisés jusqu'à ce jour ne portent que sur une superficie de près de 40 % de la superficie forestière totale.

Le faible niveau des inventaires réalisés constitue un handicap majeur à la politique de gestion durable des ressources forestières.

Suivant les résultats de ces travaux et des différentes études floristiques réalisées depuis 1947, la forêt congolaise compte environ 5.000 espèces, dont plus de 150 espèces d'essences de bois d'œuvre, notamment l'Okoumé, le Limba, le Sapelli, le Sipo, l'Ayous, le Niové, l'Afromosia etc...

Le potentiel ligneux des forêts inventoriées est estimé à 180 millions de m³ pour une cinquantaine d'essences commercialisables. Cette estimation n'est pas fiable au regard du faible niveau des inventaires et des conditions techniques dans lesquelles ceux-ci ont été réalisés. Aussi, l'inventaire et l'aménagement des forêts constituent-ils une préoccupation majeure du Gouvernement congolais, pour assurer la gestion durable des ressources forestières.

Hormis l'écrémage et la surexploitation de certaines zones forestières, notamment dans le sud, l'agriculture itinérante constitue la principale cause de destruction et de dégradation des écosystèmes forestiers, estimée à 30.000 ha/an (selon la FAO). Pour pallier cette situation, il est impérieux d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'aménagement du territoire, aux fins d'une répartition des terres entre l'agriculture et les forêts. En outre, la promotion et le développement des activités agroforestières apparaissent comme une voie sûre pour la stabilisation de l'agriculture.

Bien que certains massifs présentent des signes d'appauvrissement en essences nobles, les forêts congolaises regorgent encore d'importantes potentialités ligneuses ; ce qui représente un atout sûr pour le développement durable du Congo, sous réserve qu'elles soient gérées rationnellement.

Outre les forêts naturelles, le Congo a développé des plantations forestières tant en savane qu'en forêt dense dégradée. Celles-ci couvrent environ 66.000 ha.

Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un inventaire exhaustif, la faune sauvage du Congo est encore très abondante, selon les sondages réalisés ces dernières années par certaines institutions de conservation, notamment WCS, ECOFAC, UICN etc..., environ 200 espèces de mammifères (parmi lesquelles le buffle, l'éléphant, le bongo, l'hylochère, le sititunga, le cobe onctueux, le gorille, le chimpanzé, le guib harnaché, le mandrill etc...), 700 espèces d'oiseaux, 45 espèces de reptiles et plus de 632 espèces d'insectes ont été identifiées.

Le Congo compte plus de douze aires protégées, dont trois parcs nationaux, une réserve de la biosphère, deux sanctuaires à gorilles, deux sanctuaires à chimpanzé, une réserve communautaire, un domaine de chasse et quatre réserves de faune, couvrant une superficie totale de 2.189.660 ha, soit 6,4 % du territoire national

- Valorisation des ressources forestières et fauniques

L'exploitation dans les forêts naturelles est l'œuvre d'une quarantaine d'entreprises, dont cinq (5) opèrent au Nord du pays. La superficie forestière totale concédée à ces entreprises est actuellement de 9.500.000 ha environ.

Selon les estimations faites par la Banque Mondiale, les forêts congolaises peuvent supporter, sur la base d'une exploitation par rotation, une production annuelle de 2 millions de m³, sans préjudice à leur régénération. Cette estimation s'est basée, non pas sur la totalité des essences de bois d'œuvres commercialisables, mais uniquement sur une dizaine d'essences dites principales.

Cependant, la production grumière nationale tourne autour de 650.000 m³. Le Nord du pays, qui assure actuellement plus de la moitié de cette production est caractérisé par une exploitation très sélective où deux essences (Sapelli et Sipo) interviennent à elles seules pour plus de 90 %. Par contre, au Sud du Pays, grâce à la proximité du port de Pointe-Noire, plus d'une trentaine d'essences est régulièrement extraite des forêts. Ces forêts, ayant subi plusieurs passages d'exploitation, se sont considérablement appauvries en essences dites nobles, tels que le limba et l'okoumé.

L'industrie de bois reste encore axée sur la transformation primaire (sciage et déroulage) avec un taux de rendement moyen de 35 %. L'industrie secondaire, représentée par quelques menuiseries semi-industrielles et une myriade d'unités artisanales, accuse aussi un faible niveau de développement.

Les plantations clônales (51.000 ha) destinées à approvisionner une future usine de pâte cellulosique sont pour l'heure exploitées sous forme de rondins. Un volume de 300.000 tonnes environ de rondins est produit annuellement (de 1993 à 1998). Une petite production de poteaux de support de ligne électrique est réalisée pour la consommation locale. Certaines plantations sont également exploitées pour le bois de chauffe (2.300 stères par an pour la période 1992 à 1998).

Le potentiel faunique national encore important voire intact dans certains sites, fait l'objet d'un braconnage interne et d'une chasse commerciale, qui menace la survie des espèces.

Certaines régions du pays, jadis très giboyeuses, se sont appauvries et d'autres subissent une très forte pression.

Deux parcs nationaux, avec une faune riche et diversifiée, bénéficient de plan d'aménagement pour une mise en valeur imminente. Il s'agit d'Odzala et de Noubalé-Ndoki qui reçoivent timidement des visiteurs et attendent d'être promus.

Le tourisme de vision et le tourisme cynégétique, bien qu'embryonnaires, bénéficient de conditions idéales pour leur développement, et peuvent contribuer de manière substantielle au développement économique du pays.

Les produits forestiers non ligneux jouent un rôle important au plan économique et pour la satisfaction des besoins des populations, bien que leur exploitation et leur commercialisation revêtent un caractère informel. Ces produits sont utilisés dans l'alimentation et la santé des populations rurales et urbaines. Environ 1500 médicaments à base de plantes, mis au point par le Centre d'Etudes des Ressources Végétales (CERVE), sont utilisés par les tradipraticiens. On note également le développement de la fabrication artisanale des meubles, à base de lianes et des rotins.

Sur le plan de la commercialisation, on note que l'essentiel des productions forestières réalisées est destiné à l'exportation : 40 % de la production grumière, 60 % des sciages produits et 90 % des placages. Toutefois la part du Congo, dans le marché international du bois reste faible. Le marché local étroit est mal approvisionné et caractérisé par des prix très élevés des produits ligneux.

Tableau des productions de bois bruts - Source : IGEF *

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Production grume m ³	-	509.722	627.533	638.437	612.891	595.742	703.405	519.537
Production De ondins m ³	352.319	195.894	342.391	380.179	120.136	372.859	257.027	360.998
Production de bois de chauffe (10 ³ stères)	-	-	-	2.803	2.943	3.031	3.129	-

Tableau des produits de transformation du bois - Source : IGEF *

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Sciages m ³	52.205	49.498	60.000	62.473	64.133	63.199
Placage m ³	39.545	43.498	47.667	48.918	54.795	51.856
Contreplaqué m ³	1.845	2.005	3.224	3.130	3.764	3.450

L'industrie de bois constituée essentiellement d'unités de première transformation (sciage, déroulage, tranchage) est suffisamment intégrée pour impulser un développement harmonieux de la filière. Grâce aux mesures prises actuellement pour une meilleure application de la loi, le taux de transformation qui était de 38 % en 1975 est passé depuis 1978 à plus de 60 %.

L'industrie de sciage travaille avec un matériel vétuste et obsolète. Pour cette raison, les rendements matières comme le taux d'utilisation potentiel de transformation se trouvent en deçà de 35 %.

* IGEF : Inspection générale de l'Economie Forestière

L'industrie de déroulage (SCTPA Bois, MAN FAI TAI) dans une moindre mesure BOPLAC et celle du tranchage en activité (SOCOBOIS, en arrêt d'activité) a le matériel requis pour assurer une bonne compétitivité des produits. Elle démontre qu'il est possible de rentabiliser ce type d'industrie au Congo.

I.3.3.4. - INCIDENCE DES CONFLITS ARMES SUR LE SOUS-SECTEUR

Si le conflit armé du 5 juin 1997 a eu un impact direct relativement limité sur le secteur forestier, celui déclenché en décembre 1998 a totalement perturbé et désorganisé les activités du secteur.

On estime à plus de 1,5 milliard de F CFA les pertes subies par l'Administration Forestière et à plus d'une dizaine de milliards de F CFA pour les opérateurs économiques. Les conséquences les plus significatives sont :

- la fermeture des entreprises d'exploitation forestière et de transformation du bois dans les régions du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza, se traduisant par un déficit de production annuelle moyenne de 200.000 m³ de grumes, de 10.000 m³ de sciages, de 20.000 m³ de placages et de 3.000 m³ de contre-plaqués ;
- la non évacuation des bois en provenance du Nord Congo par la chaîne de transport congolaise, ce qui a contraint ces sociétés à évacuer leur bois par le Cameroun avec pour conséquence l'augmentation des coûts de transport ;
- les pertes importantes des bois stockés le long du fleuve Congo et au Port de Brazzaville;
- l'arrêt des usines de déroulage localisées à Dolisie et certaines à Pointe-Noire ;
- la destruction des plantations du SNR (Kintélé, Loudima) ;
- la perte de milliers d'emplois dans les exploitations forestières et les industries du bois, ainsi que dans les services connexes ;
- la recrudescence du braconnage dans tout le pays en général et dans les aires protégées en particulier ;
- la destruction des infrastructures des projets de mise en valeur des aires protégées ;
- la destruction du matériel des projets avec pour conséquence l'arrêt des activités ;
- l'arrêt des activités de recherche forestière dans la région du Niari, notamment à NGOUA II et la destruction des infrastructures ;
- la baisse ou le quasi-arrêt des activités d'acconage et de manutention dans les ports de Brazzaville et de Pointe-Noire ;
- la baisse des recettes budgétaires au titre des redevances et des taxes forestières.

I.3.3.5 - CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR

De manière générale malgré les multiples effets induits qu'il génère, le secteur forestier contribue relativement peu à l'économie nationale au regard des potentialités forestières dont dispose le pays. Son développement est confronté aux contraintes endogènes et exogènes ci-après :

- difficultés d'évacuation des bois de la zone Nord du fait de son enclavement et de son éloignement du port de Pointe-Noire ;
- mauvais fonctionnement de la chaîne de transport et notamment du Chemin de fer Congo Océan (CFCO) ;
- mauvais état des infrastructures de communication ;

- étroitesse du marché local d'où la nécessité d'orienter la quasi totalité de la production vers l'extérieur ;
- mauvaise gestion des exploitations forestières par les nationaux ;
- faible niveau de transformation locale du bois et non diversification des industries ;
- contraintes du marché international du bois ;
- dysfonctionnement du secteur bancaire national et non adaptation de celui-ci aux besoins spécifiques du secteur forestier en crise ;
- coûts élevés des équipements ;
- renchérissement des coûts d'approvisionnement en intrants (hydrocarbures notamment) ;
- non remboursement de la TVA et TCA aux sociétés exportatrices de bois ;
- insuffisance des moyens financiers et matériels pour la connaissance, l'aménagement et la gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
- faible connaissance du patrimoine forestier national ;
- absence d'un plan national d'affectation des terres.

I.3.3.6. – POTENTIALITES DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR

La perspective de développement du secteur forestier s'appuiera sur les atouts suivants :

- potentialités fauniques et ligneuses importantes ;
- disponibilité des terres pour le développement des programmes de boisement ;
- libéralisation de la commercialisation du bois après la suppression de l'OCB qui détenait le monopole de commercialisation ;
- maîtrise de la technique de multiplication du matériel végétal et des techniques sylvicoles ;
- existence d'un service public pour la mise en oeuvre de la politique nationale en matière de boisement et reboisement ;
- libéralisation de l'économie favorisant l'émergence de l'initiative privée ;
- existence d'un réseau hydrographique permettant l'évacuation à des coûts raisonnables, des bois de la zone Nord et de deux voies ferrées en connexion ;
- existence d'une administration forestière suffisamment décongestionnée ;
- existence d'un fonds forestier.

I.3.4. - SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

I.3.4.1. - PLACE DE LA PECHE DANS L'ECONOMIE NATIONALE

En République du Congo, la consommation de poisson se situe à environ 29,2 kg par habitant/an et la consommation nationale est de l'ordre de 70.000 tonnes. Le poisson représente plus de 60 % de l'apport en protéines d'origine animale. Face à une croissance démographique de 3,4 %, la disponibilité par tête diminue. Plus du 1/3 du poisson distribué dans le pays est importé. Il existe, cependant des potentiels locaux de captures inexploités et des pêcheurs et opérateurs (hommes et femmes) ingénieux et dynamiques, ce qui devrait permettre, au secteur de la pêche et de l'aquaculture, de contribuer à la création d'emplois, à l'amélioration des revenus des pêcheurs et à la diversification des activités en milieu rural, autrement dit à la diminution des sorties de devises.

I.3.4.2. - CARACTERISTIQUES ET PERFORMANCES RECENTES DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture comprend :

- la pêche maritime avec ses deux composantes :
 - industrielle et artisanale ;
 - la pêche continentale et l'aquaculture (pisciculture)

I.3.4.2.1. - Pêche maritime industrielle

Elle est pratiquée actuellement par dix entreprises qui arment 28 navires répartis en sardiniers : - senneurs (6) ; chalutiers à poissons de fond (16) et chalutiers crevettiers (6). Cette flotte opère depuis le port de Pointe-Noire. La production des crevettes (1000t/an) est exportée depuis dix ans vers le marché européen. Toutefois, depuis le 31 janvier 1999, ces exportations sont mises sous embargo, faute de garantie aux normes de qualité exigées en vertu de la directive 91/493/CEE du 22 juillet 1991. Des efforts sont actuellement entrepris par le Ministre chargé des pêches et par les exportateurs des produits de la pêche, afin d'obtenir la levée de cet embargo. Ces efforts consistent en la mise en oeuvre d'une série d'actions pour doter la profession des moyens juridiques, humains et techniques nécessaires et permettre au Congo d'assurer la surveillance, la circulation et la mise sur le marché des produits de la pêche (sains et salubres) de bonne qualité et propres à la consommation.

Quant au poisson débarqué (13.000 t/an) ; il approvisionne le marché national. Le sous-secteur de la pêche maritime industrielle est actuellement confronté à une baisse de rendement due à l'insuffisance d'entretien de navires, aux coûts élevés du carburant et aussi au manque d'un môle de pêche.

I.3.4.2.2. - Pêche maritime artisanale

La pêche maritime artisanale débarque environ 9000t/an. Elle regroupe environ 1000 pêcheurs, repartis en deux communautés : les popos, originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest, qui utilisent de grandes pirogues motorisées et les nationaux (Vilis), qui opèrent avec des petites pirogues rarement motorisées et réalisent des rendements marginaux.

Le projet d'encadrement des pêcheurs du village de Matombi situé à 30 kms de Pointe-Noire, financé par l'Agence Française du Développement (A.F.D) est en arrêt depuis dix (10) ans.

I.3.4.2.3 - Pêche continentale

Les ressources des eaux intérieures congolaises n'ont jamais été évaluées. Cependant l'on estime qu'elles recèlent d'importants potentiels de captures essentiellement dans la Cuvette et au niveau du bassin du Kouilou/Niari : elles seraient d'environ 88 à 100.000 t/an.

Les estimations du nombre de pêcheurs faite en 1980 dans le cadre de l'étude de la FAO (Développement de la pêche artisanale dans la Cuvette congolaise TCP/PRC/8904) et celle préparée en 1991 par l'ONAPEC intitulée "Etude de l'environnement socio-économique de la pêche artisanale dans la Cuvette", donnent respectivement 10.532 pêcheurs en 1980 et 7123 en 1991. Il semble cependant que le nombre d'actifs dans la pêche dans cette zone se situe entre 10.000 et 13.000 professionnels auxquels il conviendrait d'ajouter les pêcheurs saisonniers.

I.3.4.2.4 - Aquaculture (pisciculture)

La seule activité aquacole pratiquée au Congo est la pisciculture. Toutefois, malgré des conditions naturelles très favorables dans la plupart des régions du pays, la production de ce sous-secteur n'a qu'un impact marginal sur la demande nationale ; 50t/an environ pour ces toutes dernières années.

Une importante assistance technique et financière reçue au cours des années 1980 (PNUD/FAO) a permis de montrer la viabilité de la pisciculture commerciale basée sur l'élevage du Tilapia-Nilotica, associé ou non à un élevage de volaille et de porcs. Ce type de pisciculture a été vulgarisé et s'est développé dans les régions des Plateaux, de la Cuvette, du Pool, de la Bouenza et de la Lékoumou. Cette pisciculture a été perturbée par des difficultés d'approvisionnement en aliment et par la fermeture du Centre Pilote de la Djoumouna. Un programme de vulgarisation de la pisciculture paysanne, familiale basée sur l'alimentation naturelle des poissons, avec fertilisation des étangs par des déchets végétaux locaux a été réalisé avec le concours du Corps de la Paix des USA.

a) Disponibilité des produits halieutiques assurée par la production nationale (tonne)

Années	1995	1996	1997	1998	1999
Production (t)					
Production totale	33085	45472	38075	42199	42554
Poisson d'eau douce	14120	25872	18980	24874	24874
Poisson de mer	18965	19600	19095	17325	17680

Source : Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques.

b) Importations de poissons

Années	1996	1997	1998	1999
Importation (t)	15068	Non disponible	14836	48334

31

I.3.4.3. - PRINCIPALES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Les principales contraintes au développement de la pêche et de l'aquaculture sont :

- la dégradation de l'écosystème marin due à l'exploitation du pétrole Offshore ;
- les difficultés d'approvisionnement et le coût élevé des intrants ;

- les difficultés liées à la conservation, au transport, à la collecte et à l'évacuation du poisson et des produits de pêche vers les grands centres urbains ;
- la mauvaise connaissance des ressources halieutiques et des interactions des pêcheries ;
- le manque de môle de pêche ;
- l'absence d'un système de crédit adapté au sous-secteur ;
- la faiblesse des structures de vulgarisation, des techniques appropriées de pêche, d'élevage, de transformation et de conservation de poissons et de produits de pêche;
- les difficultés d'approvisionnement en aliment pour la pisciculture.

I.3.4.4. - IMPACT DES GUERRES DU 5 JUIN 1997 ET DU 18 DECEMBRE 1998 SUR LE SOUS-SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Les guerres civiles successives que le Congo a connues n'ont pas épargné les sous-secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Les communautés des pêcheurs et leurs intervenants ont assisté à la destruction et au pillage à grande échelle de tout leur matériel et équipements de pêche. La plupart des points de vente du matériel et équipement de pêche ont été détruits. Les infrastructures de base, notamment les systèmes de transport, les structures de stockage, de conservation et de vente ont été pour la plupart totalement détruits.

L'interruption des communications sur le chemin de fer et sur les principales routes durant les guerres à l'intérieur du pays a totalement affecté le commerce formel et informel du poisson et des produits de la pêche dans le pays.

En outre, les inondations qui ont eu lieu dans les régions de la Cuvette et de la Likouala ont aggravé la situation des pêcheurs déjà affectés par les guerres.

Les quelques rares stations piscicoles qui existaient ont pour la majorité été endommagées, détruites, vidangées pendant les guerres. Il y a eu également dépeuplement de poissons dans la plupart des rivières à l'intérieur du pays. Les poissons et les alevins ont été pillés.

Le programme de vulgarisation de la pisciculture paysanne, familiale basée sur l'alimentation naturelle de poisson, avec fertilisation des étangs par des déchets des végétaux locaux qui était en cours dans cinq (5) régions du pays, avec l'assistance des Volontaires du Corps de la Paix Américains a vu ses activités arrêtées à cause de ces guerres civiles.

Dans les cours d'eau et les rivières, les poissons ont été massivement décimés par l'utilisation des poisons à base de végétaux et des produits chimiques.

32

I.3.4.5. - POLITIQUE DE RELANCE DU DEVELOPPEMENT SOUS-SECTORIEL

La stratégie pour la relance et le développement du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (pisciculture), sera basée sur le renforcement et l'adaptation du cadre institutionnel pour améliorer la connaissance des ressources halieutiques à partir :

- du recensement et l'évaluation du niveau des ressources ;
- de la mesure des activités tout au long des filières pêche et pisciculture ;
- de la définition et du suivi d'une politique d'aménagement rationnel des ressources ;
- de la promotion du secteur privé (pêcheurs et opérateurs) ;

- de la vulgarisation et l'utilisation des techniques améliorées ;
- de la réhabilitation des infrastructures de base pour une meilleure valorisation des produits tant sur le plan de l'approvisionnement que sur celui de la commercialisation
- de la mise en place des structures de stockage et de conservation ;
- de l'appui à la commercialisation du poisson et des produits de pêche ;
- du soutien et l'encadrement des pêcheurs traditionnels ;
- de la poursuite des efforts de promotion de la pisciculture en impliquant davantage les ONG ;
- de l'élaboration du code de la pêche et de la loi sur la pêche continentale ;
- de l'assistance aux pêcheurs et leurs intervenants affectés par les événements socio-politiques et les inondations ;
- de la mise en place d'une politique fiscale et d'aide financière adaptée aux spécificités du sous-secteur de la pêche, afin de permettre aux intervenants de s'équiper et à leurs entreprises de fonctionner ;
- de l'accélération de l'élaboration, l'adoption et l'application du plan national des transports;
- de la renégociation des accords de pêche avec les pays voisins disposant d'importantes ressources pour que les navires sous pavillon du Congo puissent y opérer.

II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

II. - ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Comme annoncé dans la Déclaration Générale de Politique de développement rural du Gouvernement, la relance de l'Economie rurale passe par plusieurs axes stratégiques auxquels nous consacrerons l'exposé détaillé ci-après :

II.1 - ROLE DE L'ETAT

Depuis que le Gouvernement a décidé en accord avec les Institutions de Bretton Woods de restructurer l'économie et de poursuivre le processus de privatisation des entreprises, la question du rôle de l'Etat dans le développement du secteur rural constitue une préoccupation majeure pour tous les acteurs du développement rural.

En application de cette décision de grande portée, l'Etat a suspendu, voire arrêté depuis plusieurs années son intervention dans le secteur rural.

Cette situation s'est révélée très inconfortable pour les différents acteurs qui n'ont pas été préparés à être lâchés par l'Etat.

Le secteur privé insuffisamment armé pour prendre le relais des domaines libérés par l'Etat s'est brutalement confronté à l'absence de commercialisation de ses produits et à la non distribution des intrants en milieu rural. Ce manque de préparation a provoqué chez les producteurs du secteur, les paysans en particulier, l'abandon de certaines spéculations

comme le café, le cacao, le tabac, le maïs qui étaient commercialisés essentiellement par des offices publics (OCC, OCT et OCV), offices qui n'ont pas eu de structures de remplacement.

Les entreprises publiques du secteur ont vu leurs financements diminuer puis s'arrêter.

Dix ans après que le Gouvernement se soit engagé dans le processus de privatisation et de liquidation des entreprises et fermes agro-pastorales, l'on constate que toutes ces unités demeurent en inactivité faute de repreneurs. C'est le cas des ranches bovins de Dihesse, Louila, Louamba Massangui et Louboulou ; des fermes avicoles et porcines et des palmeraies agro-industrielles de Etoumbi-Kunda, Mokéko et Kandéko.

A ce jour, les infrastructures et les équipements sont abîmés, la forêt et la savane ont repris le dessus sur les surfaces cultivées et les animaux sont abandonnés à l'état sauvage là où il y en avait encore.

Pour permettre à certaines unités agro-pastorales de servir encore à quelque chose pour le pays et pour les populations environnantes, il serait souhaitable qu'elles soient cédées même au franc symbolique aux opérateurs qui le désirent et qui présentent un programme d'investissement et de création d'emplois fiable.

L'autre conséquence de ce manque de préparation est la démobilisation des services techniques qui n'existent plus que de nom. Les cadres et agents des services affectés dans les zones de production n'ayant pas été sensibilisés sur le rôle actuel de l'Etat, ne savent plus que faire ou mieux comment aborder les paysans.

- Fidèles à la politique de désengagement de l'Etat du secteur productif, les nouvelles politiques de sous-secteurs ruraux recommandent que l'Etat joue le rôle de facilitateur en amont et en aval des activités de production qui, elles-mêmes seront dorénavant entreprises par des opérateurs privés.

Toutefois au stade actuel de développement rural si l'on tenait compte des capacités matérielles, financières et entrepreneuriales des opérateurs économiques privés congolais, l'Etat ne devrait pas se limiter aux fonctions de la définition des politiques agricole, forestière et de pêche et à celles de l'élaboration des lois et réglementations seules.

Il devrait aussi tout mettre en oeuvre pour créer un environnement économique attrayant. Ainsi lui reviendrait-il de :

- mettre en place une politique de promotion du secteur rural qui vise la mutation des producteurs en véritables acteurs de développement et l'émergence d'un secteur privé moderne et dynamique ;
- réaliser les infrastructures routières pour désenclaver les zones de production et organiser la concertation entre les départements du secteur de développement rural (Agriculture et Elevage, Eaux , Forêts et Pêche), des Travaux Publics et les représentants des opérateurs économiques, des chambres de commerce d'agriculture et les responsables régionaux afin d'aboutir dans ce domaine à la définition d'un programme de réhabilitation et d'entretien routier ;
- réaliser des infrastructures commerciales, sociales et éducatives en zones rurales afin de doter les populations rurales de la capacité matérielle et financière pour l'acquisition par leurs propres moyens des différents équipements économiques et sociaux dont elles ont besoin ;
- susciter la prise en charge à terme des populations par elles-mêmes, tout en les considérant comme des partenaires, lors de la préparation et de la construction des infrastructures villageoises, d'autant plus que des actions de ce type avaient déjà été entreprises dans le cadre des projets micro-réalisations à Boko et Boundji ;
- contribuer à la mise en place d'un système de crédit adapté aux réalités congolaises, l'Etat devant aider les Institutions financières actuelles à définir une politique de financement du secteur rural adéquate et favoriser l'émergence des sociétés financières communautaires et décentralisées comme cela était en cours d'expérimentation dans la Lékoumou et le Niari par le projet «PACIL» financé par le FIDA ;
- exonérer des taxes douanières et fiscales le matériel et les équipements agricoles, forestiers et de pêche et les véhicules utilitaires et pièces détachées à l'importation ;
- assurer le développement des activités de vulgarisation et de recherche-développement qui au stade actuel ne peuvent pas encore être prises en charge par les privés, en raison de la modicité de leurs revenus.

De plus, il est souhaitable qu'il soit mis en place des techniques appropriées qui tiennent compte du niveau d'organisation des producteurs ainsi que du niveau des techniques utilisées.

II.2. APPROCHE FILIERE

La reconquête des marchés intérieurs et extérieurs passe nécessairement par une amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits offerts.

A partir de la caractérisation de la demande, des systèmes de production et des réseaux existants (transport, commercialisation, transformation..), il s'agira d'identifier et de lever les points de blocage perturbant le bon fonctionnement de la filière et d'agir sur les principaux gisements d'amélioration qualitative des produits et de gain de productivité.

Les principales filières à développer sont :

- filière cultures vivrières (riz, maïs, manioc, pomme de terre, haricot, légumes, fruits, banane...);
- filière cultures d'exportation (café, cacao) ;
- filière corps gras (palmier à huile, arachide) ;
- filière produits carnés (volailles, bovins, ovins, caprins, porcins) ;
- filière bois (bois d'œuvre, bois énergie, bois d'industrie et bois de service) ;
- filière produits de la pêche.

II.3. DECENTRALISATION

La décentralisation considérée aussi comme un critère de bonne gouvernance est au demeurant une stratégie de développement qui responsabilise l'ensemble des populations à tous les niveaux dans la définition, la préparation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation permanente des actions. Elle consiste à formuler des mandats spécifiques aux institutions et aux collectivités locales pour la gestion des activités de développement.

Le processus de décentralisation timidement amorcé entre 1995 et 1996 a été interrompu par les guerres du 5 Juin 1997 et du 18 Décembre 1998.

Ce mode de gestion relevant d'une nouvelle culture, il sied que beaucoup de précautions soient prises avant de le mettre en chantier.

Après les élections générales et la mise en place de nouvelles institutions, il serait souhaitable de procéder à de campagnes de sensibilisation et de formation tant des autorités que des populations sur la décentralisation.

II.4. DESENCLAVEMENT DES ZONES DE PRODUCTION

Un des principaux obstacles à l'augmentation de la production et des revenus dans les zones rurales a toujours été l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communication. Aujourd'hui plus que hier, cette situation est préoccupante car ces infrastructures sont dans un état désastreux suite aux destructions et à la faiblesse des moyens d'entretien.

Cette situation a non seulement provoqué la désarticulation de l'économie et compromis la vocation de pays de transit du Congo, mais elle est aussi responsable du coût élevé des transactions commerciales utiles au développement de l'arrière pays.

Ce coût élevé des services de transport et de communication représente 23 à 30 % du prix FOB dans les exportations de café et de cacao et de 35 à 40 % pour les exportations du bois. La fiabilité de la ligne de Chemin de Fer Congo Océan (CFCO) dont le trafic a été interrompu des suites de la guerre civile de décembre 1998 laisse à désirer du fait des retards fréquents et de la médiocrité des services.

Les routes nationales n°1 et 2 sont impraticables sur plusieurs kilomètres par suite de l'effondrement des ponts, de la présence des bourbiers et de l'érosion qui sévit par endroit pendant la plus grande partie de l'année.

Le mauvais état des routes diminue également la durée de vie utile des véhicules en entraînant de fréquentes pannes, d'où des coûts d'entretien très élevés.

Le programme intérimaire post-conflit (PIPC) 2000-2002 donne une grande place au désenclavement de la région en le reconnaissant comme un des axes stratégiques au développement du secteur agricole, forestier et rural.

Le Plan National des Transports (PNT) élaboré par le Gouvernement et dont l'application est immédiate fait du secteur des communications une priorité en prévoyant de lui affecter les moyens financiers conséquents.

Les stratégies contenues dans ce plan sont celles formulées dans la "Déclaration de politique sectorielle des transports" notamment :

a) Pour les transports routiers

- l'achèvement de la liquidation de l'Office Congolais de l'Entretien Routier (OCER) et la création sur ses cendres d'une société mixte de location de matériel de travaux publics ;
- le renforcement du fonds routier ;
- le renforcement de la signalisation routière ;
- la réalisation du réseau routier prioritaire ;
- la vérification et le contrôle périodiques de l'état des véhicules ;
- la promotion des associations professionnelles d'opérateurs dans le secteur des transports.

b) Pour les transports ferroviaires

- le renforcement de la sécurité sur la voie ferrée ;
- la création d'une société de chemins de fer à part entière et jouissant d'une autorité juridique ;
- la mise en concession du CFCO.

c) Pour les transports fluviaux

- la liquidation de VNPTF et l'émergence d'entités indépendantes et leur privatisation ;
- la réhabilitation des infrastructures et des matériels fluviaux portuaires ;
- l'amélioration et la rationalisation de la gestion de l'exploitation fluviale et des voies navigables ;
- l'aboutissement du projet de construction du quai à l'extérieur de Brazzaville ;
- la délégation de l'entretien des voies navigables au privé.

LES CARTES

LES CARTES

d) Pour les transports maritimes et Port de Pointe-Noire

- la libéralisation progressive des transports maritimes ;
- la création de la zone franche, aussi bien en tant que périmètre que territoire douanier ;
- l'adaptation de l'outil de production aux conditions actuelles de la concurrence régionale ;
- la création de la communauté portuaire.

D'une manière générale l'analyse de la situation d'enclavement et les propositions contenues dans les matrices stratégiques du Schéma Directeur de Développement Rural sont encore valables. Aussi, reprenons-nous à notre compte avec insistance certaines considérations et recommandations ci-après déjà formulées :

- Le Congo bénéficie d'un atout considérable : son axe fluvial qui traverse l'ensemble du territoire national constitue pour l'heure l'unique option à court terme et le seul axe structurant sur lequel on peut miser ;
- Pour réussir le désenclavement des zones de production, il conviendrait de :
 - * Procéder rapidement à la valorisation en priorité des routes et des pistes rurales qui permettent de drainer les produits des zones à potentiel agricole vers les marchés urbains ;
 - * Promouvoir l'émergence des PME de transport par l'amélioration de l'environnement économique et institutionnel ;
 - * Décentraliser le système d'entretien routier notamment pour le réseau régional et les pistes rurales sous la forme d'Agences régionales d'entretien Routier qui elles-mêmes feront largement appel aux collectivités villageoises, aux usagers et aux PME des travaux publics.
- Relancer les nombreux chantiers de réfection des routes abandonnés à cause de la guerre.
- Enfin, il est impérieux que les responsables politico-administratifs des régions soient les principaux responsables de la conduite des travaux d'entretien routier dans leurs régions respectives afin que les programmes retenus reflètent réellement les préoccupations des populations rurales.

II.5 - PROMOTION DU SECTEUR PRIVE

- a. Diagnostic

En 1984, les autorités congolaises avaient décidé de faire du secteur privé, en général, et des PME-PMI en particulier, une priorité dans la stratégie économique et sociale, en créant un nouveau cadre institutionnel soutenu par la loi 019/86 du 31 Juillet 1986, instituant des mesures propres à promouvoir les PME-PMI.

Ce dispositif institutionnel, après des débuts prometteurs, n'a pas fait preuve de toute l'efficacité qui en était attendue. L'environnement institutionnel est resté inadapté et les structures d'appui aux PME-PMI (Fonds de Garantie et de Soutien et Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises) n'ont pas joué leur rôle.

L'économie congolaise est structurée autour de quelques grandes entreprises, de petites et moyennes entreprises et de très nombreuses micro-entreprises.

Concernant particulièrement les PME-PMI, en 1991 (date du dernier recensement) le secteur privé comptait 660 PME-PMI, avec une forte concentration dans les grandes villes (53 % à Brazzaville et 38 % à Pointe-Noire).

Le commerce était l'activité dominante (55 %), suivi des industries manufacturières (12 %), des BTP (10 %) et 23 % pour les autres activités.

Les entreprises individuelles représentaient 50 % contre 46 % pour les entreprises sociétares.

Une enquête réalisée par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), en mars 1997, révèle que 3.809 activités étaient réalisées sur l'ensemble du territoire national dont :

- 2137, réalisaient un chiffre d'affaires de moins de 1 million de F CFA ;
- 1075, un chiffre d'affaires compris entre 1 et 5 millions ;
- 559, un chiffre d'affaires compris entre 5 et 500 millions,
- 38, un chiffre d'affaires compris entre 500 millions et 5 milliards.

Mais il s'agit aujourd'hui d'une réalité totalement dépassée compte tenu des événements socio-politiques de juin 1997 et de décembre 1998 qui ont accentué l'état de destruction de l'économie, notamment dans Brazzaville et les régions sud du pays (Niari, Bouenza, Pool et Lékoumou).

b. Contraintes

Les contraintes majeures auxquelles le secteur PME-PMI est confronté sont :

Sur le plan interne

- blocage socio-culturel (existence des à priori négatifs vis-à-vis du capital privé...)
- faiblesse des capacités managériales des créateurs et des dirigeants ;
- faiblesse des fonds propres ;
- utilisation inappropriée de l'expertise nationale ;
- manque de main d'œuvre qualifiée ;
- non maîtrise des technologies et manque d'informations sur le sujet ;
- manque de mobilité et de dynamisme.

Sur le plan externe

- inadaptation du cadre administratif, juridique et fiscal et mauvaise interprétation des textes;
- inefficacité des structures d'appui censées accompagner la promotion des PME-PMI ;

- coût excessif des facteurs de production, plus particulièrement de celui du transport et de celui de l'énergie qui annihile toute possibilité de développement national et des exportations des PME-PMI.

- mauvaise commercialisation des produits (étroitesse du marché intérieur, commerce déloyal de la part d'importateurs frauduleux, absence de promotion sur les marchés extérieurs) ;

- absence d'institutions financières spécialisées et coût du crédit usuraire ;

- inadéquation entre le système éducatif et les besoins du marché de l'emploi (pléthore de cadres supérieurs, pénuries d'ouvriers spécialisés et d'agents de maîtrise) ;

- difficultés conjoncturelles dues à l'insolvabilité du principal client qu'est l'Etat et la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

c. Objectifs

Dans sa politique de promotion du secteur privé, le Gouvernement poursuit les objectifs ci-après :

(1) - créer les conditions propices au développement des PME-PMI pour en faire le moteur du processus de la reconstruction, de la réhabilitation et de la relance économique ;

(2) - accroître les capacités de créativité et de développement des PME-PMI aux fins d'un développement du secteur privé national ;

(3) - accroître la productivité des PME-PMI.

d. Stratégie

La stratégie préconisée par le Gouvernement repose sur les axes suivants :

- amélioration et/ou adaptation du cadre juridique, et institutionnel ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles en :

- renforçant les capacités institutionnelles du Ministère en charge des PME-PMI ;
- modifiant la loi 019/86 du 31 Juillet 1986 instituant des mesures propres à promouvoir les PME-PMI au Congo ;
- réorganisant le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) et en renforçant ses capacités opérationnelles dans les régions ;
- liquidant les structures de promotion existantes à savoir le Fonds de Garantie et de Soutien (FGS) et l'Agence de Développement des PME-PMI (ADPME) afin de les remplacer par de nouvelles structures qui devront bénéficier de l'appui des autres partenaires au développement du secteur privé ainsi que de la société civile.

(4) - conception et mise en place d'un programme de relance des PME-PMI et entreprises artisanales, en :

- aidant les PME-PMI sinistrées à relancer leurs activités au sortir des événements socio-politiques qu'a connus le pays.

- Opérant un recensement exhaustif des PME-PMI en vue de la formulation d'une stratégie globale de relance, en partenariat avec les bailleurs de fonds et les organismes privés locaux et/ou étrangers.

- mise en place d'un dispositif mixte (Etat-Privé-Bailleurs de fonds) de financement des PME-PMI associant la prise de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises, l'octroi des crédits et la garantie des prêts accordés par les banques.

II.6 - COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

Depuis 1990, on a assisté à un arrêt d'activités des offices de commercialisation notamment l'OCV, l'OCC et l'OCT. Cependant peu préparé, le secteur privé n'a pas su prendre en mains tous les réseaux de commercialisation ainsi libéralisés.

Le mode d'intervention actuel du secteur privé dans la commercialisation des produits agricoles se caractérise par :

- une spécialisation très poussée par produit et par zone de production ;
 - une intégration verticale accrue de la collecte à la distribution ;
 - une faible rotation des véhicules sur certains axes due au mauvais état des routes et à l'extrême faiblesse de la logistique matérielle et financière soumise de surcroît à rude épreuve par un environnement souvent très défavorable résultant :

- * du mauvais état des voies de communication ;
- * de la dispersion et de l'irrégularité de l'offre ;
- * de l'inorganisation des marchés au niveau des villages ;
- * de l'absence des structures de stockage qui dans certains cas ont été détruites par la guerre ;
- * de l'absence d'informations sur la nature et le volume des débouchés urbains ;
- * de la non définition du cadre réglementaire en la matière ;
- * de la forte imposition sur les produits agricoles destinés à l'exportation.

Dans ce domaine les stratégies formulées dans les Grands axes de développement agricole prévoient :

- - l'organisation des marchés d'intérêt local, des comices et des foires agricoles ;
- - la définition d'un cadre réglementaire, législatif et fiscal clair, précis et susceptible d'être compris par tous ;
- - la mise en place auprès des banques d'un système de garantie des risques encourus ;
- - la définition par les institutions financières d'une politique de crédits de campagne et d'équipement ;
- - l'assainissement de l'environnement sécuritaire du territoire national pour permettre la libre circulation des fonds, des produits et des équipes de travail ;
- - l'amélioration des voies de communications routières, ferroviaires et fluviales ;
- - la définition des tarifs préférentiels dans le transport des produits agricoles et de la pêche sur le réseau ATC (chemin de fer et voies navigables) ;
- - l'allégement ou la suppression des taxes imposées à l'exportation des produits agricoles;
- - la mise en place d'une communication rurale susceptible de donner les informations sur les offres et les demandes en produits agricoles.

II.7 - CONSERVATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Maillons de la chaîne agro-alimentaire, la conservation et la transformation constituent des fonctions importantes dans les activités agricoles car elles permettent de :

- - réduire les pertes après récolte ;
- - augmenter la valeur ajoutée des produits agricoles ;
- - contribuer à la création d'emplois ;
- - améliorer la consommation en diversifiant les produits et en mettant à la portée des consommateurs des produits de contre saison.

Malgré l'importance de ces maillons, les problèmes de conservation et de transformation en milieu rural n'ont pas fait l'objet de préoccupations des politiques agricoles successives, alors qu'elles offrent beaucoup d'opportunités entrepreneuriales.

Les problèmes rencontrés dans la conservation et la transformation des produits agricoles sont :

- la faible capacité des installations ;
- les difficultés de maintenance du matériel (indisponibilité des pièces de rechange) ;
- l'insuffisance de vulgarisation des technologies locales et des produits nouveaux ;
- le coût trop élevé de l'énergie électrique ;
- le manque d'emballage adéquat ;
- les difficultés de financement.

Dans le cadre de la recherche des solutions à ces problèmes, il convient de signaler que le projet Agri-Congo a initié depuis quelques années des modules d'équipements de transformation de manioc en Chikwangués ; de production de lait de soja ; de produit de pâte d'arachide ; de production d'huile de palme etc...

Dans ce domaine, il est recommandé :

- * la mise en place d'une politique adéquate de valorisation des produits locaux ;
- * l'électrification du milieu rural en vue de favoriser la mise en place des installations de conservation et de transformation des produits agricoles ;
- * l'amélioration de l'environnement économique et technique favorable à la promotion du secteur privé ;
- * la vulgarisation des technologies déjà mises au point par Agri-Congo et par d'autres promoteurs congolais (cas du système de séchage artisanal et des broyeurs mélangeurs pour aliments de bétail réalisés par Monsieur Tsengue-Tsengue).

La recherche dans le secteur rural a toujours été considérée comme un volet important du Programme de développement agricole, forestier et halieutique mis en place par le Gouvernement.

Pour y contribuer, la recherche dans le secteur rural a porté essentiellement sur :

- la sélection et l'amélioration de la productivité des cultures ;
- l'amélioration de la production et de la productivité d'animaux d'élevage ;
- la valorisation des espèces forestières locales et de celles à croissance rapide ;
- la connaissance et le fonctionnement des écosystèmes dans les aires protégées en vue de leur gestion durable.

De nombreux résultats intéressants ont pu être obtenus mais, leur impact sur le développement n'est pas très remarquable excepté le cas de la recherche forestière sur les espèces à croissance rapide et de celui de la recherche sur le manioc.

La recherche scientifique a durement souffert des pillages pendant les événements socio-politiques que le pays a connus ces dernières années. Tous les équipements ont été emportés. Le fleuron de la recherche nationale le Centre ORSTOM de Brazzaville a été fermé.

Les principales faiblesses du système national de recherche dans le secteur rural sont :

- 1) - l'inadéquation des programmes de recherche aux besoins réels de développement, conséquence d'une insuffisance de concertation entre chercheurs et décideurs ;
- 2) - L'insuffisance des structures relais entre la recherche et le développement, elle même aggravée par un manque de circulation de l'information scientifique et technique;
- 3) - Le faible financement par l'Etat des activités scientifiques et technologiques (0,3 % seulement du PIB au lieu de 1% recommandé par les organisations internationales (Banque Mondiale et UNESCO) ;
- 4) - L'insuffisance de personnel qualifié et bien formé dans les institutions spécialisées de la recherche agricole. Le recrutement des chercheurs a été arrêté depuis 1996 ;
- 5) - La forte détérioration des infrastructures de recherche suite aux actes de vandalisme perpétrés lors des différents troubles socio-politiques (1993-1994, 1997 et 1998) ;
- 6) - La vétusté des équipements scientifiques ;
- 7) - L'absence de coopération avec la plupart des institutions scientifiques étrangères ;
- 8) - Les déséquilibres régionaux et sectoriels : Près de 71 % des activités de recherche sont concentrées autour de Brazzaville, 20 % à Loudima, 7 % dans le Kouilou, 2,2 % dans la Cuvette et 2,6 % dans la Sangha et la Likouala. De même, on note des déséquilibres entre les secteurs de production et entre les disciplines scientifiques. Par exemple, les recherches sur les productions animales représentent 21 % des activités de recherche agricole, alors que ce secteur ne représente que 5 % du PIBA.
- 9) - La forte dispersion et la faible productivité des activités : seules quelques institutions du système national de recherche agricole conduisent des programmes de recherche qui

mobilisent une masse critique de chercheurs peu dispersés, et plus ou moins insérés dans les réseaux d'échanges scientifiques nationaux et internationaux. Ce sont CERAG,

CRVZ, GERVE, Projet MAYOMBE, Projet ECOFAC... Dans les autres structures, les activités de recherche se réduisent à des petites opérations engagées le plus souvent par un seul cadre scientifique (cas de CRAL, du CRFL et SNR).

Pour tenter de remédier à ces multiples faiblesses, il a été réalisé en 1996 avec l'aide de la FAO un plan national à long terme de la recherche agricole (PNLTRA). Ce plan rappelle que le rôle attendu de la recherche agricole est d'appuyer aussi efficacement que possible le développement agricole national par :

- * la proposition d'innovations techniques adaptées aux conditions agro économiques et socio-économiques du pays, aux capacités d'évolution des exploitations agricoles et du milieu rural et à l'évolution de l'environnement international ;
- * la production d'informations techniques et socio-économiques fiables sur le secteur agricole (ses problèmes et ses potentialités) susceptibles d'être prises en compte pour l'élaboration d'une politique agricole viable ;
- * la prise en compte de la dimension faune et de la dimension technologie du bois dans la recherche forestière qui devra réserver une place de choix à la recherche en forêt dense humide tout en développant les acquis actuels au niveau de la recherche sur les ressources à croissance rapide et de moyenne évolution ;
- * l'appui à la formation académique et continue des cadres nationaux ;
- * la formation des chercheurs en milieu paysan ;
- * la collaboration étroite entre les structures de recherche publiques et privées.

En conformité avec l'objectif ainsi défini, le plan national à long terme de la Recherche Agricole a défini des axes de recherche dans tous les domaines du secteur agricole pour résoudre les questions liées à la production, à la conservation, à la transformation et à la commercialisation. Ainsi des actions prioritaires à réaliser en vue de rendre le système national de recherche agronomique plus apte ont été proposées. Il s'agit notamment :

(1) Des réformes institutionnelles : Ces réformes devraient viser la mise en place d'un organe directeur unique, performant et responsable du système National de Recherche Agronomique et à l'élaboration de statuts du personnel adaptés aux besoins d'une recherche appliquée pour le développement ;

(2) - La formation et le recyclage des chercheurs et techniciens de la recherche ;

(3) - Le financement des principaux programmes mobilisateurs impliquant les producteurs et les chercheurs ;

(4) - Le renforcement du système d'information et de vulgarisation agricoles ;

(5) - L'équipement des organismes et laboratoires de recherche ;

(6) - L'implantation des centres et stations de recherche à vocation régionale dans les principales zones agro-écologiques identifiées afin de rapprocher la recherche des utilisateurs et demandeurs directs des résultats de la recherche.

Une bonne partie de ces réformes institutionnelles retenues ont été déjà balisées. Il s'agit de :

- la mise en place d'une délégation générale à la recherche scientifique et technique en tant qu'organe directeur ;
- la mise en place du centre de recherche forestière du littoral.

II.9 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La dégradation de l'environnement du Congo est manifeste. Elle peut s'observer à différents niveaux des milieux naturels.

- *La forêt* : au Sud du pays, on observe une dégradation ponctuelle des écosystèmes forestiers dans les régions densément peuplées et à proximité des grandes villes. Celle-ci est due surtout à une agriculture itinérante, à une exploitation forestière industrielle très ancienne et aux coupes importantes réalisées pour assurer les besoins domestiques en énergie (le bois représente 90 % de l'énergie consommée par les ménages) ;
- *Les savanes* qui occupent une grande partie du territoire (environ 40 % de la superficie), souffrent des défrichements intempestifs et des brûlis pour des raisons agricoles et parfois à des fins de chasse ;
- *Les sols sablonneux*, pauvres et souvent acides, sont dégradés en grande partie par l'activité agricole ;
- *En milieu marin*, l'exploitation pétrolière est devenue un facteur important de pollution marine ; on note également une dégradation de la faune marine provoquée par les huiles et les eaux usagées de diverses sociétés installées à Pointe-Noire ;
- *Le milieu urbain* souffre de l'occupation non maîtrisée, de la mauvaise gestion des déchets ainsi que de l'absence d'eau potable dans certains quartiers urbains.

Stratégies

La politique de gestion durable de l'Environnement repose sur les recommandations du PNAE et de la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement.

La stratégie globale de gestion de l'environnement vise les objectifs suivants : (i) freiner la dégradation des écosystèmes naturels ; (ii) améliorer le cadre de vie ; (iii) assurer une utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles ; (iv) améliorer l'état sanitaire des populations ; (v) valoriser le patrimoine naturel (vi) réduire la pollution urbaine et marine.

La mise en oeuvre de cette stratégie repose sur les principes suivants : - approche participative de la gestion de l'environnement ; - approche multisectorielle et intégrée des questions environnementales ; - harmonisation des politiques aux plans sous-régional et régional.

Les programmes :

Les programmes de mise en oeuvre de la stratégie de conservation de l'environnement rural et urbain sont :

- Le Renforcement des capacités institutionnelles ;
- Les Actions éducatives relatives à l'environnement ;
- La Santé et environnement ;
- L'Urbanisation et environnement ;
- L'Energie et environnement.

II.10 - VULGARISATION AGRICOLE

La vulgarisation agricole est le moyen par lequel les services agricoles peuvent amener d'une manière volontaire les producteurs agricoles paysans à changer leurs méthodes de production. Il s'agit d'un véhicule pour le transfert des connaissances scientifiques et des innovations technologiques mises au point par la recherche.

Elle devrait être conduite par des agents et cadres de développement qui sont en possession de nouvelles technologies et qui acceptent de la faire tout en ayant de la considération pour les pratiques culturelles actuelles qui ont permis aux paysans de survivre pendant de longues années.

Les services de vulgarisation devront donc être à l'écoute des paysans, former des techniciens compétents et des paysans relais, dans une approche participative.

Un tel outil de vulgarisation performant exige :

- des agents et cadres bien formés et ayant une bonne expérience du travail agricole ;
- une bonne répartition des agents et cadres sur toute l'étendue du territoire national et qui permet que tous les producteurs agricoles où qu'ils se trouvent puissent avoir recours au vulgarisateur toutefois que le besoin se fait sentir ;
- une bonne conception du travail de vulgarisateur ; vulgarisateur qui n'est plus le seul détenteur de la vérité mais celui qui accepte de confronter son savoir à celui des paysans auxquels il s'adresse afin de les convaincre du bien fonder pratique et objectif des avantages des changements que préconisent l'application des innovations technologiques à eux recommandées ;
- une mise à la disposition du vulgarisateur de moyens de travail qui lui permettent de mettre en place des essais de démonstration ou de créer des centres d'appui technique dans lesquels les paysans viendraient prendre contact avec les nouvelles technologies.

Ceci étant, le contact entre le vulgarisateur et les producteurs doit être permanent. Pour y parvenir il a été mis en place avec l'aide de la Banque Mondiale un Programme National de vulgarisation et de recherche d'adaptation (PNVRA) dont la phase pilote dans six (6) districts aurait dû débiter en 1997. A cause des troubles socio-politiques, ce programme est aujourd'hui arrêté.

Signalons que pendant longtemps cette mission a été assurée par les services agricoles organisés dans les directions régionales et par les Offices de commercialisation des produits agricoles (OCC, OCT, OCV).

Pour permettre à ces services de renouer avec la vulgarisation, il convient de les rendre plus opérationnels en :

- réglant le problème de la répartition du personnel dans toutes les régions ;
- améliorant leur formation afin que ce personnel réponde effectivement aux attentes des paysans ;
- mettant à leur disposition des conditions techniques de travail conséquentes.

Plusieurs projets d'appui au secteur agricole ont eu également des volets «vulgarisation» dans leurs objectifs. C'est le cas du PACIL et du projet de développement de la filière bovine au Congo. Il est souhaitable que ces projets soient relancés afin qu'ils renforcent effectivement l'organisation des services régionaux et préparent les conditions de mise en place d'un véritable programme national de vulgarisation.

II.11 - FINANCEMENT DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

- DIAGNOSTIC

Depuis l'époque coloniale et même après la proclamation de l'indépendance du Congo jusqu'aux années 80, le financement du secteur rural a été en plus grande partie réalisé par le budget de l'Etat soit à travers ses ressources propres soit à travers les emprunts à la charge de l'Etat.

Dans le cadre du plan quinquennal 1982-1986 rien que pour le compte du seul sous-secteur agricole par exemple, l'Etat a consenti près de 58 milliards CFA dont 90 % ont servi au financement des fermes publiques qui sont toutes en liquidation à ce jour pour des raisons de contre performances et aussi de changement de politique économique du pays.

Les banques commerciales du pays tout en reconnaissant les besoins de financement du secteur rural, n'osent pas s'y aventurer parce que les activités de ce secteur sont soumises à des aléas climatiques difficilement prévisibles et aussi à cause du niveau très avancé de dégradation des infrastructures de production, de communication et de transport.

Par ailleurs, la capacité d'autofinancement extrêmement faible des paysans traditionnels ne leur permet pas de bénéficier de crédits auprès de ces différentes institutions financières.

Le Crédit Rural du Congo, créé en 1990 pour fournir des services de financement aux agriculteurs congolais n'a plus voulu prendre des risques dans l'agriculture sous prétexte de la « non viabilité » de ce sous-secteur, préférant opérer comme les banques commerciales traditionnelles pour assurer sa survie. Même devenu aujourd'hui Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce (CAIC), il n'a pas changé sa politique de financement à l'égard du secteur agricole.

Parallèlement aux banques, il s'est développé depuis 1982 un réseau de coopératives/Mutuelles d'Épargne et de Crédit MUCODEC. Après plusieurs problèmes de gestion liés à sa jeunesse, ce mouvement a connu un véritable essor à partir de 1990. Initié pour mobiliser l'épargne tant en milieu rural qu'urbain, la MUCODEC est devenue de plus en plus un phénomène urbain et la majorité de ses prêts n'est malheureusement consentie qu'à des fins commerciales et personnelles, tandis que les prêts agricoles ne représentent que moins de 3 % de son portefeuille.

Un certain nombre de tentatives de financement du secteur agricole ont été faites dans divers projets (PDR-POOL et PLATEAUX : villages centres ; actions spécifiques, etc...) pour fournir directement des crédits à la production à un groupe cible prédéterminé. Ces tentatives n'ont généralement pas donné les résultats escomptés à cause de la mauvaise identification du groupe cible, du recouvrement médiocre des crédits et du manque de viabilité des opérations financées souvent sans étude sérieuse préalable. Aucun de ces programmes n'a survécu au delà de la période du projet.

La situation actuelle des finances publiques caractérisée par des rééchelonnements des dettes déjà négociées et en cours de négociations et des dépenses publiques supérieures aux recettes attendues ne permettra pas à l'Etat de financer efficacement la nouvelle politique agricole.

- NOUVELLES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Au regard des nouvelles conditions économique-financières et des difficultés qu'éprouve l'Etat pour financer le secteur rural, ce dernier pourrait être financé par les différentes sources ci-après :

II.11.1 - Etat

II.11.1.a. - Les ressources extrabudgétaires

Dans le secteur rural, il existe une caisse de stabilisation des produits agricoles et forestiers alimentée par des taxes à l'exportation des bois en grumes, du café, du cacao et du tabac. Bien qu'elle n'ait pas eu des moyens financiers suffisants pour assumer la fonction de stabilisation, elle continue à collecter des taxes parafiscales sur les produits précités. Les moyens financiers ainsi collectés pourraient utilement servir au financement par l'Etat des activités agricoles. Au regard de la volonté de l'Etat de promouvoir l'industrie locale du bois et étant donné le faible niveau des exportations agricoles, pour sauvegarder la capacité d'intervention de cette source extrabudgétaire de l'Etat, une attention particulière devrait être accordée aux taxes sur le bois en grumes.

II.11.1.b La protection de certains produits agricoles nationaux contre la concurrence des produits importés

Une analyse économique sur la compétitivité des filières devrait définir le niveau des taxes à imposer à l'entrée de certains produits agro-alimentaires. Ces taxes pourraient constituer un fonds spécial pour le financement du secteur agricole. Les produits susceptibles d'être frappés par ces taxes sont : les viandes, le riz, les corps gras, le maïs, les tabacs, les alcools, la pomme de terre, les produits maraîchers, les poissons.

II.11.1c. - Une taxe spéciale sur les hydrocarbures

A l'image du Fonds Routier, les hydrocarbures pourraient également soutenir l'effort de financement du secteur rural. En effet, quelques centimes additionnels perçus à la pompe auprès de chaque consommateur pourrait renflouer un fonds de développement rural.

II.11.1d. La réforme fiscal-douanière

De nombreux débats autour des questions de développement rural ont révélé qu'en taxant à l'importation, les intrants (poussins d'un jour, engrais, semences etc...) et les machines équipements agricoles, forestiers et de pêche à des niveaux trop élevés, la fiscalité a découragé tous ceux qui étaient tentés d'investir dans le secteur rural. L'allègement et/ou la suppression de la pression fiscale pourrait aussi constituer une contribution de l'Etat au financement du secteur. Cette démarche devrait être entreprise en conciliant les critères propres à l'amélioration des recettes publiques et les critères économiques de création d'un environnement incitatif au secteur rural.

Le système fiscal congolais connaît depuis une dizaine d'années de grandes mutations liées à l'évolution de l'environnement économique, national et international.

Le Gouvernement envisage une révision profonde de l'impôt sur les sociétés à l'horizon 2001 pour alléger les charges des entreprises et favoriser ainsi le réinvestissement et le développement. Cette révision doit également prendre en compte l'évolution actuelle du droit des affaires en Afrique (OHADA) qui est un cadre juridique favorable au regroupement des sociétés commerciales.

En ce qui concerne la fiscalité de porte, le CONGO applique une réglementation douanière commune aux Etats Membres de la CEMAC. Dans ces grandes lignes, celle-ci prévoit :

- un tarif extérieur commun (TEC) dont les taux varient entre 0 et 30 % ;
- un tarif préférentiel généralisé (TPG) au taux de 0 % du TEC, applicable aux biens fabriqués en provenance d'un Etat membre pour favoriser les échanges inter-communautaires ;
- un Droit d'Accises applicable sur une liste communautaire de biens comprenant essentiellement les bovins et les tabacs.

Le code général des impôts et le code des investissements prévoient un certain nombre de mesures de nature à favoriser l'investissement. Elles vont de la réduction pour investissements à l'exonération totale ou partielle de certains impôts et taxes en passant par l'exonération des plus-values lorsqu'elles sont réinvesties.

La loi prévoit également des mesures incitatives liées :

- au développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- au réinvestissement des bénéficiaires ;
- à la recherche et à l'innovation ;
- à l'exploitation ;
- à l'installation en zone défavorisée.

En plus de ces dispositions incitatives, le Gouvernement envisage de créer trois (3) zones de développement préférentielles intégrant des zones franches à Brazzaville, Pointe-Noire et Ouesso.

Dans ces zones, il sera appliqué un régime tout à fait spécifique avec des taux très faibles ou voisins de zéro.

Ce régime sera accordé principalement et en priorité aux entreprises à vocation exportatrices.

II.11.1.e. L'Institution d'un Fonds agricole incitatif

Pour régler le problème de financement du secteur agricole, l'Etat pourrait instituer un Fonds agricole dont les ressources seraient :

- la provision pour investissement diversifié (PID) ;
- une fraction de différents bonus ;
- la taxe forestière et d'autres taxes sur les produits alimentaires.

II.11.2. - Producteurs et opérateurs économiques eux-mêmes

Devant l'amenuisement des ressources de l'Etat et l'incapacité des institutions financières existantes à financer convenablement le secteur rural, il y a lieu de sensibiliser et d'organiser les producteurs ruraux au niveau régional et local afin qu'ils créent leurs propres institutions communautaires de financement.

Ces institutions seront la propriété des producteurs et l'Etat ne pourrait y intervenir que pour apporter son appui technique dans le strict respect des textes qui les régissent.

La fonction principale de ces institutions sera de fournir des services financiers à la communauté : elles collecteront l'épargne publique et accorderont des prêts à ceux qui les demanderont.

Cette approche communautaire du financement peut se concrétiser par la création des Sociétés Régionales de Financement (SOREF) dont l'idée avait déjà été énoncée dans le Schéma Directeur du Développement Rural ou par le renforcement des Associations des services financiers (ASF) déjà mises en chantier dans le cadre du Projet d'Assistance à la Commercialisation et aux Initiatives Locales (PACIL) dans les régions du Niari et de la Lékoumou) et, plus précisément à MAYEYE, SIBITI, KIBANGO et BANDA.

II.11.3 - Institutions financières existantes

Le crédit devra devenir le principal mode de financement du secteur rural mais cela ne pourra l'être que progressivement, en raison de la faible capacité actuelle des institutions financières existantes et aussi de la faible capacité à emprunter des producteurs et des opérateurs notamment dans le domaine agricole.

Aussi, sied-il que les Banques et la MUCODEC créent les conditions pour inciter les clients à contracter les crédits pour le financement du secteur rural. Il s'agit pour elles de définir une politique de financement du secteur, qui tienne compte de ses spécificités et des problèmes réels que veulent résoudre les opérateurs économiques, notamment :

- les crédits de campagne pour la commercialisation des produits ;
- les crédits d'équipement pour les commerçants (achat de véhicule, construction des structures de stockage...) ;
- les crédits d'équipements pour les petits producteurs agricoles (acquisition du petit matériel agricole, du cheptel, des intrants...).

II.11.4. - Emprunts et dons

La communauté internationale ayant beaucoup plus de moyens que le pays, il est souhaitable que son intervention vise la mise en place d'une base de développement du secteur rural.

Les principaux domaines dans lesquels les interventions des différents bailleurs de fonds et partenaires de développement rural du Congo sont souhaitées sont :

- l'appui institutionnel pour la réorganisation des administrations en charge des problèmes de développement rural et leur dotation en moyens techniques conséquents ;
- la promotion du secteur privé ;
- le désenclavement de l'arrière pays ;
- la formation et la recherche dans les domaines agricoles, forestiers et halieutiques.

Depuis plusieurs années, dans le cadre de la coopération avec les Etats Unis d'Amérique, il se réalise une opération dite PL 480 par laquelle les USA donnent au Congo des produits agricoles destinés à la vente. Le produit de ces ventes est utilisé pour le financement de différents programmes. A l'avenir, il serait fortement souhaitable que les moyens financiers obtenus de cette opération de monétisation de l'aide alimentaire servent en priorité le secteur agricole. En vue d'une meilleure programmation du financement de l'Agriculture sur cette source, un audit de l'opération PL 480 a été initié par le Ministère chargé de la Programmation.

II.12. - PROMOTION DE LA FEMME DANS LE SECTEUR RURAL

II.12.1. - DIAGNOSTIC

Les femmes sont le pilier de la production agricole ; elles représentent 60 % de la main d'œuvre agricole, 73 % des exploitants et elles produisent 80 % des denrées vivrières destinées à la consommation familiale. Plus de 95 % des femmes rurales travaillent dans l'agriculture, contre 63 % pour les hommes.

Dans l'économie traditionnelle, abstraction faite du défrichage des forêts une activité essentiellement masculine, l'agriculture était le domaine préférentiel des femmes qui devaient subvenir aux besoins alimentaires du ménage. Le degré de participation des hommes semble dépendre, dans une large mesure, des possibilités commerciales de l'activité pratiquée.

Bien qu'au cours de ces vingt dernières années, avec le développement de la commercialisation des produits agricoles consécutive à l'ouverture de nouveaux débouchés et à la diminution des possibilités d'emplois en villes, les hommes aient commencé à s'intéresser aux cultures naguère réservées aux femmes, la part des femmes dans la production agricole demeure toujours prédominante. Aussi, dans la partie Nord du pays où les femmes ont le droit d'héritier de leurs maris, 25 % environ des plantations cacaoyères appartiennent elles à des veuves qui en assurent l'exploitation.

Les femmes sont également très actives dans la transformation des produits agricoles. Ainsi, la transformation du manioc reste une activité exclusivement féminine en ce qui concerne la production de la chikwangué, alors que la fabrication de fofou intéresse les deux sexes même si la présence des femmes reste encore prédominante.

Les femmes assurent la quasi-totalité des autres tâches ménagères y compris les soins aux enfants, la cuisine et l'approvisionnement en eau et en bois de chauffe. La charge de travail journalière de la femme représente en moyenne quatorze heures consacrées aux tâches ménagères, aux travaux champêtres, à l'entreposage, à la commercialisation, à la transformation, en sus de sa fonction de procréatrice.

II.12.2 - CONTRAINTES

Dans leur existence, les femmes sont confrontées à diverses contraintes qui sont surtout des problèmes qui entravent le développement de leur activité et partant leur épanouissement. Ces contraintes de divers ordres sont :

- (1) - Contraintes économiques

- mauvaise qualité de semences ;
- importantes pertes après récolte ;
- difficultés d'accès au crédit ;
- manque de petits équipements de transformation et de conservation ;
- inaccessibilité aux prestations mécanisées ;
- difficultés d'approvisionnement en intrants.

- utilisation des moyens aratoires rudimentaires.

-(2) - Contraintes socioculturelles

- malnutrition des enfants et des mères ;
- précarité de conditions sanitaires ;
- surcharge de travail ;
- poids de la tradition ;
- réticence à l'action coopérative.

-(3) - Contraintes Environnementales

- difficulté d'approvisionnement en eau potable ;
- difficulté d'approvisionnement en bois de chauffe.

-(4) - Contraintes institutionnelles

- absence d'informations sur le Plan National de développement sanitaire (PNDS).

-(5) - Contraintes apparues pendant et après les conflits armés

- insécurité (vol, viols, braquage, etc...).

II.12.3. - ATOUTS

- Existence d'un ministère en charge de la promotion de la femme ;
- création de la "Maison de la Femme".

II 12.4. - ACTIONS DE RELANCE

Les éléments de stratégie pour l'amélioration des conditions de la femme dans le secteur rural passeront par les actions urgentes ci-après :

- Introduction des nouvelles techniques culturales en vue de l'intensification et la sédentarisation agricoles ;
- Prise en compte de la dimension femme dans la réforme de la loi foncière ;
- Approvisionnement des groupements de femmes en petits équipements de transformation et de conservation (décortiqueuse manuelle, moulin, silo à graines, séchage des fruits et emballage) ;
- Promotion à l'éducation nutritionnelle ;
- Incitation des femmes à intégrer les groupements coopératifs par les séances de vulgarisation et d'animation ;

- Participation des femmes à la mise au point d'un système d'encadrement et d'animation des micro-projets ;
- Alphabétisation fonctionnelle afin de permettre aux femmes la bonne utilisation de leur équipement technique.

Développement de la médecine ambulatoire dans les régions.

Tableau de répartition des tâches entre l'Etat, les Régions décentralisées et le Secteur Privé dans les Fonctions du Développement Rural.

FONCTIONS	ETAT	REGIONS	SECTEUR-PRIVE
-Législation et réglementation	-Préparation et contrôle	-Avis	-Avis
-Politique sectorielle	-Préparation, exécution des mesures et suivi de leur impact	-Participation	-Participation
-Stratégies de développement et programmation des investissements	-Préparation des stratégies sectorielles et sous-sectorielles et des programmes correspondants Suivi de l'exécution et évaluation. -Assistance aux régions. -Projets d'appui aux PME, Assistance pour la préparation de projets	-Préparation des stratégies régionales et des programmes correspondants suivi de l'exécution et l'évaluation	-Stratégies, projets individuels et micro-collectifs -Participation à la gestion de projets d'appui aux PME (Chambre de Commerce)
-Recherche	-Service public, sans monopole		Possible
-Vulgarisation	-Service public, sans monopole, pour tous les producteurs qui n'ont pas les moyens d'en payer le coût	-Elaboration et suivi des programmes régionaux de vulgarisation	-Participation des groupements à l'organisation des activités. -Possibilités pour des opérateurs agro-industriels d'offrir des services de vulgarisation A moyen terme -Prise en charge des dépenses de fonctionnement -A long terme, gestion du système de vulgarisation par des organisations agricoles
-Formation	-Service public, sans monopole	-Elaboration, exécution et suivi de programmes régionaux de formation	Possible
-Crédit rural, financement du secteur privé	-Législation, réglementation définition de politique de financement. -Contribution des projets au financement du secteur privé selon des modalités à négocier.		-Institutions financières privées ou semi-publiques, mais concurrentielles.
-Semences et matériel végétal	-Recherche variétale, -Production des semences de pré-base et de base -Contrôle et certification -Organisation de la filière semence -Formation et assistance	-Assistance à la multiplication dans le secteur privé	-Multiplication des semences -Distribution des semences à travers des groupements et/ou des producteurs finals. -Gestion de fermes semencières
-Distribution des intrants	-Législation, réglementation - Assistance au secteur privé pour l'organisation	-Conseil et appui aux opérateurs	-Importation et commerce de gros par les commerçants - Distribution par des groupements de producteurs ou des détaillants
-Promotion des organisations professionnelles et paysannes	-Législation, réglementation. -Assistance au secteur privé pour l'organisation.	-Conseil et appui aux opérateurs.	-Création d'organisation par des producteurs et opérateurs selon le principe de la libre adhésion. -Promotion et assistance à partir d'organisations consulaires, de fédérations ou d'unions.
-Contrôle de la qualité des produits	- Contrôle des produits destinés au marché intérieur afin de protéger le consommateur	-Suivi des directives de l'Etat	-Contrôle des produits à l'exportation, ou au moins prise en charge de son coût
Santé animale	-Législation, réglementation et contrôle. -Inspection vétérinaire -Suivi de l'état sanitaire du cheptel et mesures prophylactiques -Soins curatifs et vaccination si défaillance du Secteur Privé	-Décentralisation possible des services vétérinaires -Conseil aux éleveurs	-Soins curatifs et vaccinations
-Protection des végétaux	-Législation, réglementation et contrôle -Avertissement et préconisation	-Décentralisation possible du conseil agronomique	Prise en charge du coût par les producteurs et organisation de la protection par groupements de producteurs.

III. STRATEGIES SOUS-SECTORIELLES

III. STRATEGIES SOUS-SECTORIELLES

III.1. - Sous-secteur Agriculture et Elevage

L'augmentation de la production agricole devrait passer par l'amélioration de la productivité et la gestion durable des ressources. Cette amélioration de la productivité du système agricole s'appuie essentiellement sur :

- 1/ - L'intensification et la sédentarisation des systèmes de production agricole extensifs paysans ;
- 2/ - Le développement de l'agriculture périurbaine ;
- 3/ - L'introduction des innovations techniques.

III.1.1. Intensification des systèmes de production agricoles extensifs paysans

L'intensification des systèmes de production paysans consiste à mettre en place des conditions pour produire davantage sur la même unité de surface. Les systèmes de production paysans étant caractérisés par une agriculture itinérante basée sur le brûlis et les défrichements excessifs, leur intensification qui vise leur sédentarisation peut se réaliser par deux voies à savoir :

a) - La voie biologique : des expériences menées par Agri-Congo et par le projet de développement des cultures vivrières de Kindamba ont donné des réponses positives à ce mode d'enrichissement des sols en alternant sur une même superficie des rangées plantées et des bandes cultivées ; les plantations ayant pour fonction principale de produire de la biomasse que le paysan enfouira dans les bandes cultivées et également des fourrages pour l'élevage associé qui à son tour produira du fumier.

L'intensification des systèmes itinérants par la voie biologique permet d'atteindre les objectifs de gestion durable de la ressource, l'accroissement de la productivité et l'amélioration des conditions de vie par la sédentarisation.

b) La voie mécanique : Elle consiste à introduire des procédés et des intrants tels la mécanisation, le matériel végétal amélioré, la lutte contre les maladies, l'utilisation d'engrais chimiques etc... La première voie (voie biologique) ne s'oppose pas aux autres améliorations envisageables.

La précarité de la situation financière du pays ainsi que la modicité des revenus des paysans n'incitent pas à court terme à choisir la voie mécanique pure. Aussi, est-il préférable de passer par la voie biologique associée à l'utilisation de matériel végétal amélioré. Cette démarche devra faire l'objet d'expérimentation en milieu paysan afin qu'elle s'adapte à chaque situation agro-écologique. Pour y parvenir il faudrait envisager des programmes ambitieux de recherche-développement.

Pour encourager les paysans à adhérer aux nouveaux procédés, il est utile que ceux-ci portent sur des cultures « locomotives » pour lesquelles les chances de commercialisation sont réelles.

III.1.2.- Développement de l'Agriculture Périurbaine

Les zones périurbaines présentent de nombreux avantages déterminants pour la relance de la production agro-pastorale : les faibles coûts des transports, l'existence d'une information sur le marché, l'existence des services techniques et la présence d'un grand marché de produits agricoles.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, l'activité agricole dans ces zones est principalement le fait du secteur privé. L'intensification de l'agriculture dans ces zones devrait passer par l'organisation de producteurs en PME agricoles qui prendraient en mains tous les travaux agricoles.

L'agriculture périurbaine peut largement tirer profit des systèmes de production identifiés par Agri-Congo et mis au point au PK 45 et, sur la rive droite du Djoué.

Pour promouvoir le développement de cette agriculture, il convient de régler le problème de la forte pression foncière car les terres propices aux activités agricoles sont également convoitées par les habitations, les industriels et les propriétaires fonciers. Ce problème a été aggravée après le flou jeté par l'Acte de la Conférence Nationale Souveraine qui a restauré les droits coutumiers traditionnels sans avoir prévu les textes d'application qui faciliteraient l'accès à la terre, garantiraient les droits d'exploitation et favoriseraient l'investissement en milieu rural.

Pour sécuriser les producteurs agricoles en zones urbaines, la révision de la législation foncière s'impose.

Grâce à un programme financé par la FAO, des consultations sur la révision de la législation foncière avaient été amorcées depuis 1990. Les consultants recrutés à cet effet ont proposé des textes qui peuvent être exploités et amendés avant leur dépôt au Gouvernement. Une commission interministérielle présidée par le Ministre chargé de la Reconstruction est actuellement à pied d'œuvre sur cette question.

III.1.3.- Introduction des innovations techniques

La mécanisation devrait jouer un rôle majeur dans l'amélioration de la productivité. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une opération coûteuse, il est souhaitable que le système de production soit déjà suffisamment monétarisé pour qu'elle ait quelques chances de réussite.

Il y a divers degrés envisageables pour la mécanisation : En zones d'agriculture itinérante, on pourrait introduire la tronçonneuse qui est un investissement modeste mais qui risque d'être encore coûteux. En zone d'agriculture périurbaine, il y a une demande manifeste pour la mécanisation qui devrait y être encouragée.

Des actions devraient également être menées pour promouvoir l'émergence des PME des services mécanisés.

Dans le cadre des opérations d'intensification, il faut inclure l'association agriculture-élevage et l'agro-foresterie.

L'introduction des semences ou de matériel biologique améliorés apparaît comme l'amélioration prioritaire pour la majorité des productions et dans la majorité des zones. Aussi, un vaste programme semencier est-il nécessaire.

Les autres actions prioritaires pourraient concerner la lutte phyto et zoosanitaire et l'utilisation d'engrais dans les systèmes sédentaires et intensifs.

L'élevage des ruminants est aussi une composante de l'intensification des systèmes extensifs.

III.2. - Sous-secteur Eaux et Forêts

Grâce à l'exercice de planification des activités du secteur dénommé Programme d'Action Forestier National (PAFN), le Congo tout en donnant une réponse internationale au problème de la disparition et de la dégradation des forêts tropicales, s'est fixé entre autres objectifs, la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie de développement forestier.

La nouvelle stratégie de développement forestier, proposée par le PAFN et adoptée par le Gouvernement, veut que la Politique Forestière Nationale soit résolument axée sur la production, la transformation et la commercialisation de bois d'œuvre, d'industrie et des services, la valorisation des autres produits forestiers dans le souci de la protection et de la conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Stratégies

Les grands axes stratégiques de cette politique sont les suivants :

- l'amélioration de la connaissance et l'aménagement des ressources forestières ;
- la conservation des écosystèmes forestiers et notamment de la diversité biologique ;
- le développement et la diversification de la transformation locale ;
- la promotion de la valorisation des produits forestiers secondaires ;
- le développement de la sylviculture et de l'agroforesterie ;
- le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- le renforcement des capacités nationales.

POLITIQUES DE RELANCE

En 1994, le Congo a défini dans le cadre du Programme d'Action Forestier National, une nouvelle politique forestière, dont le fondement repose sur la gestion durable des ressources forestières. Celle-ci garantit une production ligneuse soutenue tout en assurant la conservation des écosystèmes forestiers.

La mise en oeuvre de cette politique repose sur les principes ci-après :

- La gestion participative des ressources forestières, associant tous les acteurs concernés et notamment les associations, les ONG et les populations locales ;
- la gestion concertée des forêts au niveau sous-régional ;
- la gestion des forêts en tant qu'écosystèmes.

Une nouvelle loi, qui consacre cette politique est en cours d'adoption.

Mesures de relance

La mise en oeuvre de la politique ci-dessus visée sera soutenue par les actions suivantes :

- poursuite et intensification des inventaires des superficies forestières ;
- création et aménagement des aires protégées ;
- poursuite des études floristiques, ethnobotaniques et ethnozoologiques ;
- poursuite des programmes de boisement notamment à travers la promotion et le développement de la foresterie communautaire et de l'agroforesterie ;
- poursuite et intensification du reboisement en forêt dense ;

- promotion de l'aménagement des superficies forestières destinées à l'exploitation ;
- promotion d'une production durable des bois ;
- développement et diversification des industries existantes ;
- création des nouvelles unités de transformation intégrées ;
- poursuite des études sur les produits forestiers non ligneux et promotion de leur valorisation ;
- renforcement de l'administration forestière (équipement, informatisation de la gestion technique et administrative, formation et recyclage des personnels) ;
- formation professionnelle et recyclage des personnels des entreprises ;
- actualisation et renforcement des politiques forestières au niveau régional et sous-régional ;
- renforcement des textes législatifs et réglementaires.

La relance et le développement du secteur forestier nécessitera la prise des mesures d'accompagnement suivantes :

- réhabilitation du CFCO et assainissement de sa gestion ;
- restructuration et développement du système bancaire ;
- réhabilitation des infrastructures routières ;
- promotion de la consommation locale du bois, notamment dans le bâtiment ;
- amélioration du système d'approvisionnement des chantiers forestiers en intrants ;
- prise des mesures incitatives exceptionnelles limitées dans le temps au niveau de la fiscalité, des droits de douane et de la parafiscalité au profit des entreprises du secteur généralement sinistrées ;
- regroupement des petites superficies forestières en entités susceptibles de supporter une mise en valeur durable par des industriels ;
- sécurisation du bois pendant son évacuation le long de la chaîne de transport.

Actions urgentes

Les actions d'urgence qui seront réalisées dans le secteur forestier devront tenir compte des préoccupations suivantes :

- la réhabilitation des infrastructures et des équipements détruits pendant les conflits ;
- la nécessité de sauvegarder les acquis amorcés ;
- la nécessité pour l'Etat de renforcer le contrôle de l'activité forestière ;
- la préoccupation d'une meilleure connaissance des ressources forestières et fauniques indispensables pour leur aménagement durable.

III₃. SOUS-SECTEUR PECHE AQUACULTURE

CF. Point I 345. page 32

III₄. SOUS-SECTEUR PROMOTION DE LA FEMME

CF. Point II 12-3. page 57.

ANNEXE - MATRICES STRATEGIQUES

Notes de présentation

Les matrices stratégiques du Schéma Directeur du Développement Rural couvrent six thèmes, répartis ainsi qu'il suit :

THEMES	SOUS-THEMES	MATRICES
(1). Désenclavement	Infrastructures routières Pistes rurales Transport routier Transport ferroviaire Transport fluvial	1-11
(2). Agriculture et Elevage	Commercialisation des produits vivriers Transformation Systèmes de production Aspects communs aux productions agricoles Manioc Pomme de terre Autres tubercules Banane plantain Maïs Riz Haricot et arachide Cultures maraîchères Cultures fruitières Palmer à huile Café et Cacao Aspects communs à l'élevage Elevage de bovins et de petits ruminants Elevage avicole et porcin	12-35

(3). Pêche	Aspects communs Pêche maritime Pêche continentale Pisciculture	36-45
(4). PAFN	Institution et législation Forêts et aménagement du territoire Conservation des écosystèmes et aires protégées Productions forestières Bois de feu et énergie Appui à la conservation et à la valorisation Planification du développement régional	46-53
(5). Fonctions d'appui	Promotion des organisations paysannes et professionnelles Recherche appliquée Vulgarisation Formation Communication Crédit rural Semences et matériel végétal	54-70
(6). Thèmes horizontaux	Lutte contre l'exode rural - Cadre de vie Lutte contre l'exode rural - Installation des jeunes Intégration des femmes Nutrition et alimentation Organisation du Ministère	71-80

Les matrices stratégiques se présentent sous la forme de tableaux synthétiques à 3 colonnes à savoir :

- Colonne n°1. **DIAGNOSTIC : atouts et problèmes** : rappel des principaux atouts et surtout, des principaux problèmes, dans un ordre logique ; les éléments présentés sous cette rubrique "diagnostic" ne sont pas descriptifs de la situation actuelle, mais sont des jugements portés sur celle-ci; ils ont été sélectionnés parce que chacun de ces jugements appelle une action, en ce sens il est possible de parler de "diagnostic stratégique".
- Colonne n°2. **COMMENTAIRES** : sont rappelés dans cette seconde colonne, soit des éléments descriptifs de la situation actuelle qui sont nécessaires à la bonne compréhension du diagnostic, soit des éléments complémentaires aux problèmes exposés dans la première colonne, afin de ne pas alourdir cette dernière.
- Colonne n°3. **SOLUTIONS RETENUES** : sont présentés dans cette colonne, les options retenues à ce stade de l'élaboration du Schéma Directeur, c'est à dire celles qui ont fait l'objet de débats au niveau des groupes de travail et du Comité de suivi. Ces options sont exprimées sous la forme soit de «mesure» soit «d'action», celles-ci sont quelque fois précédées, dans certaines matrices, par des orientations stratégiques.

Une mesure est un acte gouvernemental dans le domaine législatif, réglementaire, institutionnel, organisationnel, de l'information, de la communication et de l'économie. Elle n'implique pas d'investissements ni de dépenses élevées, autres que les dépenses de fonctionnement pour les administrations chargées de les exécuter. Les mesures concrétisent la politique sectorielle.

Une action (de terrain) est une composante élémentaire d'un projet, elle en a donc les caractéristiques : elle a pour but d'apporter un changement dans un système de production, elle est circonscrite dans le temps et l'espace. Il faut des moyens financiers pour réaliser le changement désiré et la mobilisation de ces moyens a le caractère d'un investissement. Les actions permettent de concrétiser une stratégie de développement.

La distinction entre mesures et actions se justifie principalement par le fait que l'ensemble des mesures forme le programme gouvernemental pour améliorer l'environnement du secteur et que si des moyens extérieurs peuvent s'avérer nécessaires (études, assistance technique et moyens logistiques), ils resteront modestes. En revanche, les actions formeront «le programme d'investissement» et nécessiteront, compte tenu de la situation financière du pays, une aide extérieure conséquente.

Les mesures et les actions sont numérotées avec une lettre de code propre à chaque thème, par exemple «P1 à P29» pour la pêche. Les mesures et les actions sont récapitulées dans des listes par thèmes, regroupées à la fin des matrices.

Dans ces listes récapitulatives, l'intitulé des mesures et actions est plus concis que dans les matrices où elles sont accompagnées de considérations justificatives et explicatives. Ces listes récapitulatives constituent, ensemble, le sommaire détaillé du Plan d'action indicatif. Les numéros de code des mesures et des actions sont en caractères gras, la première fois que l'idée de la mesure ou de l'action apparaît, ils sont ensuite en italique quand la même idée réapparaît comme solution pour un autre problème.

En effet, le Plan d'action indicatif présentera un certain nombre de programmes, constitués chacun d'un ensemble de mesures et d'actions se rapportant au même domaine, avec les éléments opérationnels suivants :

Description afin d'éviter tout malentendu quant au contenu et aux implications d'une mesure ou d'une action ;

Calendrier d'exécution, avec les principales étapes nécessaires à la préparation et au lancement ;

Montage institutionnel, pour répondre à la question «qui fait quoi ?» ;

Moyens nécessaires.

Les matrices sont présentées comme un document autonome, c'est pourquoi elles comportent chacune le titre "Schéma Directeur - Matrices Stratégiques" et en dessous un encadré mentionnant le thème concerné et le sous-thème. Il y a une matrice par sous-thème, quand plusieurs pages sont nécessaires pour une même matrice, elles sont numérotées "A,B,C..." dans l'encadrement ; à la suite du sous-thème.

Chaque matrice est subdivisée par des traits horizontaux qui séparent les problèmes ou groupes de problèmes qui appellent une solution unique ou un groupe de solutions spécifiques.

Les matrices concernant le thème du PAFN (secteur forêt) ne sont qu'un rappel du résumé exécutif du PAFN. Leur présentation est, pour cette raison, sensiblement différente des autres matrices ; les trois colonnes présentent : 1°) le diagnostic ; 2°) la stratégie ; 3°) le plan d'action, comme dans le document cité. Il n'y a pas de commentaires, puisque ces éléments ayant fait l'objet de débats et d'une approbation officielle, ne peuvent faire l'objet, à l'occasion du Schéma Directeur, d'un nouveau débat. Les matrices concernant le PAFN ont pour objet d'informer le lecteur sur les propositions déjà prises dans le PAFN.